

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE**  
**SCIENTIFIQUE**

**ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE MANAGEMENT**

**ENSM. Pôle Universitaire de KOLÉA**



**MEMOIRE DE FIN D'ETUDES**

Master en science de gestion Spécialité Management des Organisations

**L'analyse du processus de la passation des marchés publics**

**Cas : Direction des Équipements Publics Constantine**

**Élaboré par :**

Gueraich Yacine

**Encadré par :**

Dr. Mehddeb Nabil

**Année universitaire : 2020/2021**

## **Résumé**

Suite au changement du code des marchés publics en Algérie en 2015, notre recherche vise à évaluer l'impact du processus de passation des marchés publics sur la qualité des projets des équipements publics réalisés en Algérie, ce travail s'appuie sur la méthode quantitative qui a été réalisée á travers un questionnaire adressé aux personnels de la direction des équipements publics et nous avons mesuré cet impact à travers plusieurs indicateurs.

**Mots clés :** Processus de passation des marchés publics, qualité des projets, appel d'offres.

## **Abstract**

Following a change in the public procurement code in Algeria in 2015, our research aims to assess the impact of the public procurement process on the quality of public equipment projects carried out in Algeria, this work is based on the quantitative method which was carried out through a questionnaire addressed to the staff of the public facilities department and we measured this impact through several indicators.

**Key words :** Public procurement process, projects quality, tenders.

## الملخص

بعد تعديل في قانون المشتريات العامة في الجزائر في عام 2015، قمنا بهذا البحث بهدف تقييم أثر عملية المشتريات العامة على جودة مشاريع التجهيزات العمومية المنفذة في الجزائر، ويستند هذا العمل على منهجية كمية تم تنفيذها عن طريق استبيان مع موظفي مديرية التجهيزات العمومية وقمنا بقياس هذا الأثر من خلال عدة مؤشرات.

**الكلمات المفتاحية:** عملية المشتريات العامة، جودة المشاريع، المناقصات.

## **Remerciements**

Nous tenons tout d'abord à remercier Dieu le tout puissant et miséricordieux, qui nous a donné la force et la patience d'accomplir ce modeste travail.

En second lieu, Nous tenons à adresser nos chaleureux remerciements à notre encadrant « Mehdeeb Nabil » pour sa disponibilité, sa convivialité et son engagement, ainsi pour ses précieux conseils qui nous ont permis de bien mener ce travail.

Nous exprimons notre gratitude à toute l'équipe de la direction des équipements publics de Constantine de nous avoir accompagnés tout au long de la période de stage.

Nous exprimons également notre profonde gratitude aux membres de JURY qui ont accepté de juger ce travail.

En fin, nous tenons à remercier tous nos enseignants de l'école nationale supérieure de management, sans oublier tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la concrétisation de ce travail.

## Table des matières

Résumé.....	I
Remerciements.....	IV
Table des matières .....	V
<b>LISTE DES TABLEAUX .....</b>	<b>VII</b>
<b>LISTE DES FIGURES.....</b>	<b>IX</b>
<b>LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS .....</b>	<b>X</b>
<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE.....</b>	<b>1</b>
<b>Problématique.....</b>	<b>2</b>
<b>Objectifs de la recherche.....</b>	<b>3</b>
<b>La question de recherche et les hypothèses .....</b>	<b>3</b>
<b>Plan du mémoire.....</b>	<b>4</b>
<b>CHAPITRE I : REVUE DE LA LITTÉRATURE ET CADRE CONCEPTUEL.....</b>	<b>5</b>
<b>Section 1 : Revue de littérature .....</b>	<b>6</b>
<b>Section 2 : Cadre conceptuel .....</b>	<b>10</b>
<b>1 Les marchés publics .....</b>	<b>10</b>
1.1 Qu'est-ce qu'un marché public ?.....	10
1.2 Les différents types de marchés publics .....	11
1.3 Les principes des marchés publics .....	12
1.4 Mode de passation des marchés publics .....	14
1.5 Procédures de passation des marchés publics .....	18
<b>2. La gestion de projet.....</b>	<b>23</b>
2.1 Qu'est-ce qu'un projet ?.....	23
2.2 Les acteurs de la gestion de projet .....	24
2.3 Le triangle d'or du projet.....	27
<b>CHAPITRE II : CONTEXTE PRATIQUE ET CADRE MÉTHODOLOGIQUE .....</b>	<b>29</b>
<b>Section 1 Contexte organisationnel.....</b>	<b>30</b>
<b>1. La présentation de la direction des équipements publics .....</b>	<b>30</b>
1.1 Les missions de la direction des équipements publics.....	30
1.2 Organisation structurelle de la direction des équipements publics .....	32
1.3 Les équipements publics et leur organigramme en Algérie.....	33
<b>Section 2 : Présentation de la méthodologie de la recherche .....</b>	<b>34</b>
<b>1. Paradigme de l'étude .....</b>	<b>34</b>
<b>2. Terrain de recherche et population ciblée .....</b>	<b>34</b>
<b>3. Instruments de collecte des données .....</b>	<b>35</b>

4. Stratégie d'analyse des données .....	35
<b>CHAPITRE III : PRÉSENTATION ET DISCUSSION DES RÉSULTATS .....</b>	<b>36</b>
<b>Section 1 Définition des variables de l'étude et présentation de l'analyse descriptive des données.....</b>	<b>37</b>
<b>1. Définition des variables de l'étude.....</b>	<b>37</b>
1.1 Le facteur déterminant organisationnel .....	37
1.2 Le facteur déterminant réglementaire .....	38
1.3 Le facteur déterminant socioculturel .....	38
<b>2. Présentation des résultats de recherche .....</b>	<b>38</b>
<b>3. Analyse statistique descriptive .....</b>	<b>45</b>
3.1 Analyse descriptive du facteur déterminant organisationnel de la PPMP.....	45
3.2 Analyse descriptive du facteur déterminant réglementaire de la PPMP .....	48
3.3 Analyse descriptive du facteur déterminant socioculturel .....	52
3.4 Analyse statistique descriptive de la variable dépendante portant sur la qualité des projets des équipements publics en Algérie.....	55
<b>Section 2 Analyse statistique relationnelle des variables de l'étude .....</b>	<b>58</b>
<b>1. Analyse en composantes principales.....</b>	<b>58</b>
1.1 Analyse en composantes principales (ACP) avec Varimax sans rotation des indicateurs de mesure de la variable indépendante 1 (déterminant organisationnel) .....	59
1.2 Analyse en composantes principales (ACP) avec Varimax avec rotation des indicateurs de mesure de la variable indépendante 2 (déterminant réglementaire).....	61
1.3 Résultats découlant de l'ACP sans rotation des indicateurs de mesure de la variable indépendante 3 (déterminant socioculturel) .....	64
1.4 Résultats découlant de l'analyse en composantes principales des indicateurs de mesure de la variable dépendante « qualité des projets des équipements publics ».....	65
<b>2. La régression linéaire des variables retenues .....</b>	<b>67</b>
2.1 Régression linéaire simple entre la variable portant sur le facteur déterminant organisationnel et la qualité des projets des équipements publics .....	67
2.2 Régression linéaire multiple de la variable portant sur le facteur déterminant réglementaire et la qualité des projets des équipements publics.....	68
2.3 Régression linéaire simple entre la variable portant sur le facteur déterminant socioculturel et la qualité des projets des équipements publics.....	69
<b>Section 3 Présentation globale des résultats.....</b>	<b>71</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>74</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>76</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>79</b>

## LISTE DES TABLEAUX

N°	Tableaux	Page
<b>01</b>	La répartition de l'échantillon de recherche selon le genre	39
<b>02</b>	Les catégories des âges de l'échantillon de recherche	40
<b>03</b>	La répartition des participants selon le niveau d'étude	41
<b>04</b>	La répartition des participants selon le nombre d'années d'expérience	42
<b>05</b>	La répartition des participants selon qu'ils ont fait une formation dans le domaine des MP ou non	44
<b>06</b>	Récapitulatif des statistiques descriptives sur l'impact des composantes du facteur déterminant organisationnel de la PPMP sur la qualité des projets d'équipements publics	47
<b>07</b>	Récapitulatif des statistiques descriptives de l'influence des indicateurs de mesure du facteur déterminant réglementaire sur la qualité des projets des équipements publics	51
<b>08</b>	Récapitulatif des statistiques descriptives de l'influence des indicateurs du facteur déterminant socioculturel de la PPMP sur la qualité des projets des équipements publics	54
<b>09</b>	Statistique descriptive sur le respect du budget alloué pour réaliser les projets des équipements publics	55
<b>10</b>	Statistique descriptive sur le respect de l'échéancier pour réaliser et livrer les projets des équipements publics	56
<b>11</b>	Statistique descriptive sur la conformité du contenu du projet	57
<b>12</b>	Indice Kaiser-Meyer-Olkin	59
<b>13</b>	Variance totale expliquée de la variable indépendante 1	60
<b>14</b>	Matrice de la composante retenue avec Varimax sans rotation des indicateurs de la variable indépendante 1	60
<b>15</b>	Indice Kaiser-Meyer-Olkin	61
<b>16</b>	Matrice de la composante retenue avec Varimax avec rotation des indicateurs de la variable indépendante 2	63
<b>17</b>	Matrice de la composante retenue avec Varimax des indicateurs de la variable indépendante 2	63

<b>18</b>	Variance totale expliquée de la variable indépendante 3	64
<b>19</b>	Matrice de la composante retenue avec Varimax des indicateurs du déterminant socioculturel	65
<b>20</b>	Indice Kaiser-Meyer-Olkin	66
<b>21</b>	Variance totale expliquée de la qualité des projets des équipements publics	66
<b>22</b>	Matrice de la composante des sous-variables de la qualité des projets des équipements	67
<b>23</b>	Résultats de l'analyse de la régression simple entre le facteur déterminant organisationnel et la qualité des projets des équipements publics	68
<b>24</b>	Résultats de l'analyse de la régression multiple entre le facteur déterminant réglementaire et la qualité des projets des équipements publics	69
<b>25</b>	Résultats de l'analyse de la régression simple entre le facteur déterminant socioculturel et la qualité des projets des équipements publics	70
<b>26</b>	Récapitulatif des résultats de l'étude	71

## LISTE DES FIGURES

<b>N°</b>	<b>Figure</b>	<b>Page</b>
<b>1</b>	Les principes fondamentaux de la commande publique	14
<b>2</b>	Le schéma de la passation d'un marché public	22
<b>3</b>	Les responsabilités de la maîtrise d'œuvre	26
<b>4</b>	Le triangle d'or du projet	28
<b>5</b>	L'organigramme de la direction des équipements publics	32
<b>6</b>	Outils de collecte des données	35
<b>7</b>	La représentation graphique de la répartition de l'échantillon par genre	39
<b>8</b>	Représentation graphique sur la répartition des tranches d'âge	40
<b>9</b>	La présentation graphique sur la répartition selon le niveau d'étude	41
<b>10</b>	La présentation graphique sur la répartition selon le nombre d'années d'expérience	43
<b>11</b>	La présentation graphique sur la répartition selon qu'ils ont reçu ou non une formation dans le domaine des MP	44
<b>12</b>	Trace d'effondrement de l'ACP du facteur déterminant organisationnel	85
<b>13</b>	Trace d'effondrement de l'ACP du facteur déterminant réglementaire	86
<b>14</b>	Trace d'effondrement de l'ACP du facteur déterminant socioculturel	86

## LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

<b>ACP</b>	Analyse en composantes principales
<b>BOMOP</b>	Bulletin officiel des marchés de l'opérateur public
<b>DAO</b>	Dossier d'appel d'offres
<b>EBRD</b>	European Bank for Reconstruction and Development
<b>MOA</b>	Maîtrise d'ouvrage
<b>MOE</b>	Maîtrise d'œuvre
<b>MP</b>	Marchés Publics
<b>OCDE</b>	L'Organisation de coopération et de développement économiques
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>PPMP</b>	Procédure de passation des marchés publics
<b>SPSS</b>	Statistical Package for the Social Sciences

# **INTRODUCTION GÉNÉRALE**

La commande publique a pour objectif principal d'assurer la satisfaction des besoins des populations en termes de travaux, d'infrastructures et de services. Les marchés publics dans les pays de l'OCDE<sup>1</sup> présentent environ 12% du produit intérieur brut (PIB) et 29 % de l'ensemble des dépenses publiques en 2015 (OCDE, 2017), alors que ce pourcentage est plus élevé en Algérie où les marchés publics représentent plus de 20% du PIB. Les sommes énormes dépensées à ce domaine peuvent faire l'objet d'une mauvaise gestion. Pour cela les gouvernements doivent assurer une bonne gestion qui protège les fonds publics et fournir aux citoyens des services satisfaisants (EBRD, 2015). La recommandation de l'OCDE sur les marchés publics insiste sur l'amélioration de l'efficacité tout au long du cycle des marchés publics afin d'atteindre les objectifs visés en effectuant une évaluation rigoureuse de la performance du système des marchés publics (OCDE, 2015).

L'approche stratégique des marchés publics a évolué par rapport à la précédente où l'étape d'achat était le point le plus important mais à nos jours la phase préparatoire (phase des planifications) et l'application réelle des bonnes pratiques de passation sont devenues aussi d'un grand intérêt. Cette nouvelle approche stratégique est maintenant appliquée dans de nombreux pays grâce à son efficacité dans l'amélioration du système de passation des marchés à l'aide de cahiers des charges et les différents outils d'efficacité.

Le code des marchés publics algérien qui parle des procédures de passation des marchés publics est représenté par le décret présidentiel sous le numéro de 15-247 et la dernière mise à jour de ce code était en 2015 qui révisait et modifiait le décret n°10-236.

## **Problématique**

Notre travail s'articule autour de la problématique suivante :

Quel est l'impact du processus de passation des marchés publics sur la qualité des équipements publics réalisés en Algérie ?

---

<sup>1</sup> (OCDE) est une organisation internationale d'études économiques, dont les pays membres — des pays développés pour la plupart — ont en commun un système de gouvernement démocratique et une économie de marché. En 2021, l'OCDE compte 38 pays membres. Source : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Organisation\\_de\\_coop%C3%A9ration\\_et\\_de\\_d%C3%A9veloppement\\_%C3%A9conomiques#cite\\_note-1](https://fr.wikipedia.org/wiki/Organisation_de_coop%C3%A9ration_et_de_d%C3%A9veloppement_%C3%A9conomiques#cite_note-1) (01.09.2021)

## **Objectifs de la recherche**

Le principal objectif de cette étude est de connaître les procédures de passation des marchés publics de la direction des équipements publics en Algérie et de mesurer l'impact de ces derniers sur la qualité des équipements publics réalisés à travers plusieurs déterminants.

## **La question de recherche et les hypothèses**

- Quelles sont les procédures de passation des marchés publics des projets au sein de la direction des équipements publics ?
- Est ce qu'il y a un impact positif ou négatif du processus de passation des marchés publics sur la qualité des équipements publics réalisés en Algérie ?

## **Hypothèses de recherche**

H1. Les facteurs réglementaires, organisationnels et socioculturels déterminent la PPMP en Algérie.

H2. Le respect des aspects règlementaires du PPMP a un impact positif et significatif sur la qualité des projets d'équipements publics en Algérie.

H3. La mise en œuvre des aspects organisationnels dans la PPMP a un impact positif et significatif sur la qualité des projets d'équipements publics en Algérie.

H4. L'éradication de perturbations et dysfonctionnements socioculturels dans la PPMP aura un impact positif et significatif sur la qualité des projets d'équipements publics en Algérie.

## **Plan du mémoire**

Notre travail commence par une introduction qui présente notre cadre de recherche.

Le premier chapitre couvre le cadre théorique, à savoir la revue de la littérature ainsi que le cadre conceptuel. Dans cette partie nous discutons les travaux scientifiques traitant les marchés publics et la gestion des projets, et nous présentons les concepts et les définitions clés du thème.

Dans le deuxième chapitre nous explicitons, le contexte pratique et le cadre méthodologique.

En premier lieu nous montrons l'organisme d'accueil, puis nous présentons la démarche méthodologique et les instruments de recueil de données adoptés.

Dans le troisième chapitre nous analysons et interprétons les résultats, ensuite nous présentons et discutons les résultats, et nous terminons notre travail par une conclusion générale.

**CHAPITRE I : REVUE DE LA  
LITTÉRATURE ET CADRE  
CONCEPTUEL**

## Section 1 : Revue de littérature

Les marchés publics sont le produit des politiques publiques émises et mises en œuvre par le gouvernement. Il est défini comme un système gouvernemental très important utilisé pour dépenser des fonds publics pour obtenir des biens, des emplois et des services requis par les plans et projets publics (Khan, 2018). Au cours de la dernière décennie, Les pays en développement ont connu une grande évolution dans les réglementations des marchés publics (Basheka & Sabiiti, 2011). Les citoyens du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord demandent de plus en plus à leurs gouvernements d'assurer la transparence, la responsabilité et la bonne gestion de trésor public et de développer les capacités. Ces pays sont confrontés à de grands défis pour apporter des changements significatifs visant à améliorer l'efficacité des marchés publics (qualité des projets réalisés) en réformant leur système, Cela peut améliorer à son tour le secteur commercial et social des pays (The World Bank, 2012).

D'après (Verdeaux, 2003) L'UE utilise couramment des règles de notation pour faire l'équilibre entre le prix et le coût. Par ailleurs, Selon (Thai, 2008) Les responsables des marchés publics constatent que le choix entre le prix et la qualité est toujours déroutant car ce sont deux facteurs interdépendants. Pour (Croom, 2000) les achats doivent être évalués dans leur complexité, qui englobe de nombreux objectifs : rationaliser les dépenses, réduire la « confusion administrative », les coûts et favoriser l'efficacité opérationnelle.

Le Recours à des lois et réglementations dans toutes les étapes de passation des marchés publics est tellement nécessaire car ces derniers imposent l'application des procédures, des mécanismes et les dispositions appropriés dans le processus de passation des marchés publics qui assure la préservation des fonds publics, lutter la corruption, améliorer l'efficacité, veiller à la transparence et à l'égalité et l'intégrité de la concurrence (Directive 92/50, CEE1992) pour cela (Westring & Jadoun , 1996) recommandent que les procédures de passation des marchés doivent être caractérisées par des règles claires et par des moyens pour vérifier que ces règles ont été suivies.

L'efficacité des marchés publics est devenue un outil important pour évaluer la performance du gouvernement (Evernet & Hoekman, 2005). Donc les marchés publics doivent assurer la bonne pratique de gestion de passation lors de l'exécution des contrats signés avec les entrepreneurs et fournisseurs, ces contrats garantissent le respect des

principes fondamentaux pour satisfaire les objectifs de la commande publique (**Lynch , 2013**).

(**Murray, 2009**) A indiqué que les marchés publics ont des règles plus strictes qui doivent être respectée par rapport aux marchés privés car ils font partie des cadres législatif, administratif et judiciaire et cela s'applique au niveau national, supranational et international.

(**Thai, 2008**) Mettent l'accent sur la bonne gestion de processus de passation dès la phase préopératoire jusqu'à la clôture du contrat en assurant la livraison des biens et services contractuels selon le calendrier, le coût, la qualité et la quantité spécifiés dans le contrat, La bonne gestion de processus d'acquisition d'une organisation nécessite des équipes multifonctionnelles hautement responsables, une surveillance attentive et contrôle continue, l'implémentation de mesures rigoureuses de responsabilité financière, il y a aussi un autre facteur contribue au processus d'acquisition qui est l'engagement des fournisseurs externes.

(**Wee, 2002**) Souligne que l'éthique dans les marchés publics doit être respecté dans les activités commerciales car elle soutient la transparence dans le processus d'approvisionnement et donne la confiance aux fournisseurs.

(**Basheka & Sabiiti, 2011**) Affirment que Les procédures et les différents mécanismes contribuant à améliorer la performance des marchés publics ont toujours intéressé les chercheurs et les universitaires partout dans le monde à cause de l'impact négatif résultant du non-respect de ces procédures et les principes de base de la passation des marchés publics sur la performance.

(**DEHOOG, 1990**) A proposé d'adopter le mode d'achat concurrentiel. Grace à son impact significatif sur l'amélioration de la qualité des services publics achetés par le gouvernement, ce mode et sert à choisir la meilleure offre en termes de qualité et d'avantages économiques.

Selon (**Thai, 2001**), l'offre concurrentiel réalise l'égalité avec tous les soumissionnaires sans distinction, (**Arozamena & Cantillon, 2004**) ont également proposé de créer un environnement concurrentiel pour la conception du système, ou la sélection par mécanisme d'innovation, pour former des incitations par les prix pour les organisations et promouvoir l'amélioration globale du service public en qualité et technologie.

**(US Government Accountability Office, 2005)** A déclaré que l'approvisionnement concurrentielle a un impact significatif sur l'efficacité des marchés publics. Ces dernières années, des pays tels que l'Albanie, le Brésil, le Ghana et l'Inde se sont lancés dans des réformes substantielles des marchés publics en publiant plus d'informations, et en réalisant la transparence dans les soumissions **(Estache & Iimi, 2011)**.

D'après **(Tan, Chong, & Uchenna, 2009)** La corruption et l'inefficacité ont toujours accompagné le processus d'acquisition ce qui a affecté négativement le développement national. Et surtout dans les pays en développement et les pays en transition.

**(Segal & Summers, 2002)** Trouvent que le manque de responsabilité qui conduit à la corruption, donc La corruption morale doit être identifiée et traitée le plus tôt possible, le gouvernement doit prouver au peuple son efficacité dans la réalisation des projets, Le manque de responsabilité crée des opportunités de corruption. **(Carayannis & Popescu, 2003)** Ont constaté que le manque d'informations et l'absence de technologies de l'information (TI) sont parmi les raisons du manque d'efficacité de passation des marchés publics.

**(Hagén & Zeed, 2005)** Confirment que l'utilisation des Technologies de l'information et de la communication est devenue si nécessaire pour améliorer l'efficacité des marchés publics.

**(Ndou, 2004)** Croit que la passation des marchés électronique inhibe l'interférence humaine dans les appels d'offres, Ainsi, la corruption diminue et en conséquence l'efficacité du gouvernement augmente.

**(Pathak, Prasad, Singh, Naz, & Smith, 2006)** Trouvent que le système d'approvisionnement électronique élimine l'acquisition permanente de la transaction par le cartel et réduit la collusion et la contrefaçon avec les fournisseurs.

D'après **(Aman & Kasimin, 2011)** Le système de transaction électronique aide le gouvernement de surveiller et contrôler les travaux d'une manière plus efficace et plus facile.

**(Adebiyi, Ayo, & Adebiyi Marion, 2010)** Croient aussi que Le système en ligne augmente la transparence, et facilite les échanges entre fournisseurs et vendeurs.

Une étude en Inde a révélé que l'approvisionnement électronique augmente la qualité des routes de 12 % **(Lewis-Faupel, Sean, Yusuf Neggers, & Benjamin , 2016)**. Une autre étude a révélé que l'adoption de la transparence dans les systèmes de passation des marchés conduit à contracter les meilleurs entrepreneurs plutôt qu'améliorer la performance des autres entrepreneurs **(Djankov, Ghossein, Islam, & Salio, 2017)**.

Le processus d'approvisionnement doit être caractérisé par l'intégrité en luttant contre les mauvaises pratiques et doit aussi répondre aux aspirations de l'entreprise cible, la transparence dans les procédures d'achat améliore la clarté lors de l'exécution des contrats **(Amemba, Nyaboke, Osoro, & Mbur, 2013)**

## **Section 2 : Cadre conceptuel**

### **1 Les marchés publics**

Les marchés publics est un programme gouvernemental vise à répondre aux besoins des citoyens.

En raison de son lien direct avec l'argent et le trésor publics, Le législateur algérien lui a conféré des lois réglementaires spéciales et précises en précisant toutes les dispositions et procédures particulières pour la conclusion des marchés publics et a obligé les entrepreneurs à suivre ces étapes et procédures lors du recours à la passation de marchés pour garantir la bonne gestion des fonds publics.

Les marchés publics doivent respecter les principes énoncés dans le règlement. Le règlement présidentiel de la république algérienne démocratique et populaire numéro 15-247 réglemente les marchés publics de biens et/ou de services et établit 3 principes de mise en œuvre de la passation des marchés, particulièrement : la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures (**Division des marchés publics, 2015**)

#### **1.1 Qu'est-ce qu'un marché public ?**

Le décret présidentiel n ° 15-247 réglementant les marchés publics les définit comme « des contrats écrits au sens de la législation en vigueur, Passés dans les conditions prévues dans le présent décret en vue de la réalisation pour le compte du service contractant, de travaux, d'acquisition de fournitures, de services et d'études. »

Selon (**Christine Léon de Mariz, Claude Ménard, & Bernard Ab, 2014**) les marchés publics sont l'utilisation des fonds publics et du trésor public par le gouvernement dans les achats des biens, travaux et des services suivant un processus qui assure la bonne gestion de passation des marchés en adaptant les coûts du programme aux ressources disponibles.

Les marchés publics sont l'acquisition des biens, services et travaux par les organismes publics (les municipalités et départements du gouvernement) pour répondre à leurs besoins, ils comprennent une vaste gamme de transactions commençant par les simples transactions tel que les outils et mobilier de bureau. Arrivant aux acquisitions des satellites et missiles et les constructions des hôpitaux, les routes et les aéroports ([Sue Arrowsmith, John Linarelli, & Don Wallace, 2000](#)).

## 1.2 Les différents types de marchés publics

Quoi que leur nature et leur objet, les marchés publics peuvent être regroupés en trois grandes catégories :

Les marchés publics de travaux : Ces marchés sont liés à l'exécution ou à la conception du projet, ou concernent la construction de bâtiments, de routes et d'autres projets pour répondre aux besoins du pouvoir adjudicateur qui en exerce le contrôle.

Les marchés publics de services : Il s'agit de marchés publics dont l'objet la réalisation de prestations de services tel que les services d'entretien ou de réparation, des services de transport terrestre, de communications électroniques, de publicité, de voirie, d'études de marché, de formation, etc.

Les marchés publics de fourniture : Il s'agit de marchés publics dont l'objet est d'acheter des fournitures, la prise en crédit-bail, la location ou la location-vente de produits, des travaux de poser et d'installer ces fournitures à titre accessoire, y compris parfois la maintenance.

Lorsqu'un marché public a pour objet des services et des fournitures, il est un marché de services si la valeur de ceux-ci dépasse celle des fournitures achetées ([Code des marchés publics, 2015](#)).

### 1.3 Les principes des marchés publics

La mise en œuvre des principes de base qui régissent les marchés publics est l'une des garanties fondamentales qui assure l'efficacité de la commande publique et la protection des deniers publics et cela ne peut être réalisé qu'en encadrant la liberté contractuelle avec des règles et procédures spécifiques qui doit être respectés pendant la phase de préparation et de conclusion des transactions (OCDE, 2020).

Code des marchés publics et des délégations de service public

Art. 5 : En vue d'assurer l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des fonds publics, les marchés publics doivent respecter les principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats, et de transparence des procédures, dans le respect des dispositions du présent décret.

#### A. Liberté d'accès à la commande publique

Cela signifie que toute entreprise peut entrer sur le marché public tant qu'elle remplit les conditions requises.

Ce principe vise à donner le droit à tous les entrepreneurs et fournisseurs d'entrer sur le marché public sans discrimination et à prévenir les pratiques préméditées visant à limiter l'entrée dans l'offre ou d'appliquer des conditions inégales dans les services vers les mêmes candidats conformément aux dispositions d'article 06 de l'ordonnance n°03-03 relative à la concurrence (OCDE, 2020).

#### B. L'égalité de traitement des candidats

Le principe d'égalité entre concurrents signifie que « tous les participants à l'appel d'offres sont traités de la même manière légalement et pratiquement.

Le pouvoir adjudicateur doit veiller à exécuter les principes d'égalité et de transparence dans les procédures de la commande publique en créant les mêmes opportunités pour chaque soumissionnaire sans discrimination (OCDE, 2020).

### **C. Transparence des procédures**

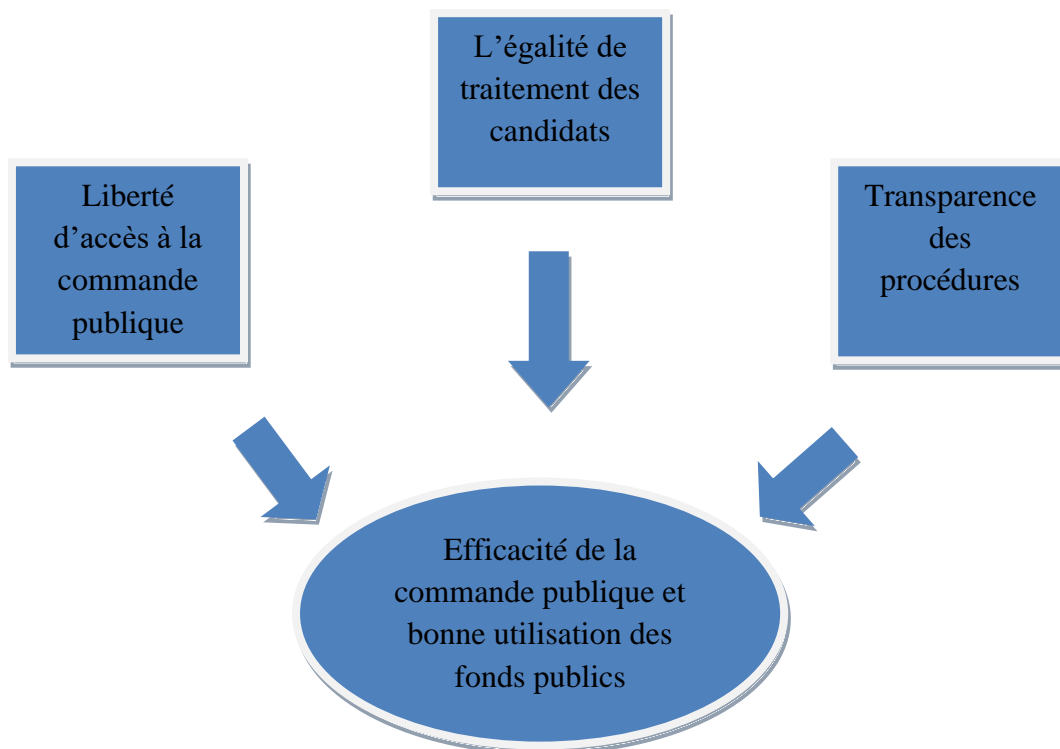
Le principe de transparence réside dans le fait que le contrat entre l'organisme public et les soumissionnaires est exécuté selon des procédures claires et accessibles aux candidats. Ceci pendant toutes les étapes de préparation du contrat, depuis la phase préparatoire, où les demandes générales sont déterminées, puis la phase de passation jusqu'à la phase finale.

Le principe de transparence repose sur les règles suivantes :

- Publication d'informations relatives aux procédures de passation en annonçant l'objet du marché afin que toute personne remplissant les conditions requises puisse déposer son offre
- Prédéfinir les conditions de participation et de sélection et déclarer l'intégrité lors de la conclusion de transactions
- informer les candidats des résultats de l'évaluation de leurs offres en cas d'échec ou de résiliation du contrat
- Engagement d'objectivité et d'exactitude, que ce soit dans le choix de la meilleure méthode de conclusion de contrat ou dans la fixation des critères de sélection de l'opérateur contractuel

Tous ces précises procédures visent à assurer la transparence dans l'attribution finale de contrat et l'intégrité de la concurrence et la protection des deniers publics, puisque toute violation de ces procédures entraînera le refus de visa par les comités de contrôle externe compétents (OCDE, 2020).

**Figure N° 1 : Les principes fondamentaux de la commande publique**



**Source : (OCDE, 2020)**

#### **1.4 Mode de passation des marchés publics**

Les marchés publics sont passés selon la procédure d'appel d'offres, qui constitue la règle générale, ou la procédure de gré à gré (**Code des marchés publics, 2015**).

##### **A) L'appel d'offres**

L'appel d'offres est la procédure visant à obtenir les offres de plusieurs soumissionnaires entrant en concurrence et à attribuer le marché, sans négociation, au soumissionnaire présentant l'offre jugée économiquement la plus avantageuse sur la base de critères de choix objectifs, établis préalablement au lancement de la procédure.

La procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, lorsqu'aucune offre n'est réceptionnée ou lorsque, après avoir évalué les offres, aucune offre n'est déclarée

conforme à l'objet du marché et au contenu du cahier des charges, ou lorsque le financement des besoins ne peut être assuré.

L'appel d'offres peut être national et/ou international, il peut se faire sous l'une des formes suivantes :

- l'appel d'offres ouvert : est la procédure selon laquelle tout candidat qualifié peut soumissionner.

- l'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales : est la procédure selon laquelle tous les candidats répondant à certaines conditions minimales d'éligibilité, préalablement définies par le service contractant, avant le lancement de la procédure, peuvent soumissionner. Le service contractant ne procède pas à une sélection préalable des candidats.

Les conditions d'éligibilité concernent les capacités techniques, financières et professionnelles indispensables à l'exécution du marché. Elles doivent être proportionnées à la nature, la complexité et l'importance du projet.

- l'appel d'offres restreint : est une procédure de consultation sélective, selon laquelle seuls les candidats préalablement présélectionnés sont invités à soumissionner.

- le concours : est la procédure de mise en concurrence d'hommes de l'art, en vue de la réalisation d'une opération comportant des aspects techniques, économiques, esthétiques ou artistiques particuliers, avant d'attribuer le marché à l'un des lauréats du concours.

## **B) Le gré à gré**

Le gré à gré est la procédure d'attribution d'un marché à un partenaire cocontractant sans appel formel à la concurrence. Le gré à gré peut revêtir la forme d'un gré à gré simple ou la forme d'un gré à gré après consultation ; cette consultation est organisée par tous moyens écrits appropriés.

La procédure du gré à gré simple est une règle de passation de contrat exceptionnelle qui ne peut être retenue que dans les cas suivants :

Le service contractant a recours au gré à gré simple exclusivement dans les cas suivants :

1- quand les prestations ne peuvent être exécutées que par un opérateur économique unique qui détient soit une situation monopolistique, soit pour protéger un droit d'exclusivité, soit pour des considérations techniques ou, culturelles et artistiques. Un arrêté conjoint du ministre chargé de la culture et du ministre chargé des finances précisera les prestations qui relèvent des considérations culturelles et artistiques ;

2- en cas d'urgence impérieuse motivée par un péril menaçant un investissement, un bien du service contractant ou l'ordre public, ou un danger imminent que court un bien ou un investissement déjà matérialisé sur le terrain, et qui ne peut s'accommoder des délais des procédures de passation des marchés publics, à condition que les circonstances à l'origine de cette urgence n'aient pu être prévues par le service contractant et n'aient pas été le résultat de manœuvres dilatoires de sa part ;

3- dans le cas d'un approvisionnement urgent destiné à sauvegarder les besoins essentiels de la population, à condition que les circonstances à l'origine de cette urgence n'aient pu être prévues par le service contractant et n'aient pas été le résultat de manœuvres dilatoires de sa part ;

4- quand il s'agit d'un projet prioritaire et d'importance nationale qui revêt un caractère d'urgence, et qui ne peut s'accommoder des délais des procédures de passation des marchés publics, à condition que les circonstances à l'origine de cette urgence n'aient pu être prévues par le service contractant et n'aient pas été le résultat de manœuvres dilatoires de sa part. Dans ce cas, le recours à ce mode de passation exceptionnel, doit être soumis à l'accord préalable du conseil des ministres, si le montant du marché est égal ou supérieur à dix milliards de dinars (10.000.000.000 DA), et à l'accord préalable pris en réunion du Gouvernement, si le montant du marché est inférieur au montant précité ;

5- quand il s'agit de promouvoir la production et/ou l'outil national de production. Dans ce cas, le recours à ce mode de passation exceptionnel, doit être soumis à l'accord préalable du Conseil des ministres, si le montant du marché est égal ou supérieur à dix milliards de dinars (10.000.000.000 DA), et à l'accord préalable pris en réunion du Gouvernement, si le montant du marché est inférieur au montant précité ;

6- quand un texte législatif ou réglementaire attribue à un établissement public à caractère industriel et commercial un droit exclusif pour exercer une mission de service public ou

lorsque ce dernier réalise la totalité de ses activités avec les institutions et les administrations publiques et avec les établissements publics à caractère administratif.

Le service contractant a recours au gré à gré après consultation dans les cas suivants :

- 1- quand l'appel d'offres est déclaré infructueux pour la deuxième fois ;
- 2- pour les marchés d'études, de fournitures et de services spécifiques dont la nature ne nécessite pas le recours à un appel d'offres. La spécificité de ces marchés est déterminée par l'objet du marché, le faible degré de concurrence ou le caractère secret des prestations ;
- 3- pour les marchés de travaux relevant directement des institutions publiques de souveraineté de l'Etat ;
- 4- pour les marchés déjà attribués, qui font l'objet d'une résiliation, et dont la nature ne s'accommode pas avec les délais d'un nouvel appel d'offres ;
- 5- pour les opérations réalisées dans le cadre de la stratégie de coopération du Gouvernement, ou d'accords bilatéraux de financement concessionnels, de conversion de dettes en projets de développement ou de dons, lorsque lesdits accords de financement le prévoient. Dans ce cas, le service contractant peut limiter la consultation aux seules entreprises du pays concerné pour le premier cas ou du pays bailleur de fonds pour les autres cas (**Code des marchés publics, 2015**).

## 1.5 Procédures de passation des marchés publics

### A. Conception du Dossier d'appel d'offre

Le DAO doit contenir tous les renseignements dont un candidat éventuel peut avoir besoin pour préparer une offre concernant les fournitures ou les travaux demandés, il est constitué essentiellement du cahier des charges.

Il doit préciser les conditions dans lesquelles les marchés sont conclus, il doit contenir le renseignement sur :

- les conditions générales
- L'offre technique
- L'offre financière
- Les pièces à fournir
- Les critères de sélection
- Les informations sur l'ouverture des plis, l'évaluation des offres et l'attribution des contrats.

Le dossier d'appel d'offres doit être rédigé de façon à permettre et à susciter la concurrence, il doit décrire clairement et précisément les travaux à réaliser et leur emplacement, les biens à fournir et leur lieu de livraison ou d'installation, les délais d'exécution ou de livraison, les normes minimales de performance, les conditions d'entretien et de garantie technique, de même, toutes autres conditions et modalités nécessaires.

### B. Publication de l'avis d'appel d'offres

L'avis d'appel d'offres est rédigé en langue arabe et, au moins, dans une langue étrangère. Il est publié obligatoirement dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) et, au moins, dans deux quotidiens nationaux, diffusés au niveau national.

### **C. Ouverture des plis et évaluation des offres**

Dans le cadre du contrôle interne, le service contractant constitue une ou plusieurs commissions permanentes chargées de l'ouverture des plis, de l'analyse des offres, et, le cas échéant, les variantes et les options, dénommée ci-après « commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres ». Cette commission est composée de fonctionnaires qualifiés, relevant du service contractant, choisis en raison de leur compétence.

Le service contractant peut instituer, sous sa responsabilité, un comité technique chargé de l'élaboration du rapport d'analyse des offres pour les besoins de la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres.

L'ouverture des plis est effectuée par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres instituée par les dispositions de l'article 160 du présent décret.

A ce titre, la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres, effectue les missions suivantes :

- constater la régularité de l'enregistrement des offres ;
- dresser la liste des candidats ou soumissionnaires dans l'ordre d'arrivée des plis de leurs dossiers de candidature de leurs offres, avec l'indication du contenu, des montants des propositions et des rabais éventuels ;
- dresser la liste des pièces constitutives de chaque offre ;
- parapher les documents des plis ouverts, qui ne sont pas concernés par la demande de complément ;
- dresser, séance tenante, le procès-verbal signé par tous les membres présents de la commission, qui doit contenir les réserves éventuelles formulées par les membres de la commission ;
- inviter, le cas échéant, par écrit, par le biais du service contractant, les candidats ou soumissionnaires à compléter leurs offres techniques, dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la date d'ouverture des plis, sous peine de rejet de leurs offres, par les documents manquants ou incomplets exigés, à l'exception du mémoire technique justificatif. En tout état de cause, sont exclus de la demande de complément tous les documents émanant des soumissionnaires qui servent à l'évaluation des offres ;

- proposer au service contractant, le cas échéant, dans le procès-verbal, de déclarer l'infructuosité de la procédure, dans les conditions fixées à l'article 40 du présent décret ;
- restituer, par le biais du service contractant, aux opérateurs économiques concernés, le cas échéant, leurs plis non ouverts, dans les conditions prévues par le présent décret.

À cet égard, la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres effectue les missions suivantes :

- exclure les candidatures et les offres non conformes au contenu du cahier des charges, établi conformément aux dispositions du présent décret et/ou à l'objet du marché. Dans le cas des procédures qui ne comportent pas une phase de présélection, les plis technique, financier et des prestations, le cas échéant, relatifs aux candidatures rejetées ne sont pas ouverts ;
- procéder à l'analyse des offres restantes en deux phases sur la base de critères et de la méthodologie prévus dans le cahier des charges.

Elle établit, dans une première phase, le classement technique des offres et élimine les offres qui n'ont pas obtenu la note minimale prévue au cahier des charges.

Elle vérifie, en tenant compte, éventuellement, des rabais consentis dans leurs offres, dans une deuxième phase, les offres financières des soumissionnaires pré-qualifiés techniquement.

- retenir, conformément au cahier des charges, l'offre économiquement la plus avantageuse, correspondant à l'offre :

1-/ la moins-distante, parmi les offres financières des candidats retenus, lorsque l'objet du marché le permet.

Dans ce cas, l'évaluation des offres se base uniquement sur le critère prix ;

2-/ la moins-distante, parmi les offres pré-qualifiées techniquement, lorsqu'il s'agit de prestations courantes.

À ce compte-là, l'évaluation des offres se base sur plusieurs critères parmi lesquels figure le critère prix ;

3- /qui obtient la note totale la plus élevée sur la base de la pondération de plusieurs critères parmi lesquels figure le critère prix, lorsque le choix est essentiellement basé sur l'aspect technique des prestations.

#### **D. Attribution provisoire du marché**

Un avis d'attribution provisoire du marché est inséré dans les organes d'informations qui ont assuré la publication de l'avis d'appel d'offres, notamment dans le BOMOP et la presse nationale en précisant, le prix, les délais de réalisation et tous les éléments qui ont permis le choix de l'attributaire du marché.

Les résultats de l'évaluation des offres techniques et financières de tous les soumissionnaires seront communiqués dans l'avis d'attribution provisoire du marché.

L'avis d'attribution provisoire doit informer les soumissionnaires qui contestent le choix, qu'ils peuvent introduire un recours auprès de la commission des marchés compétent, dans un délai de dix (10) jours, à compter de la première parution de l'avis d'attribution provisoire du marché dans la presse nationale et/ou le BOMOP.

#### **E. Visa de la commission des marchés compétente**

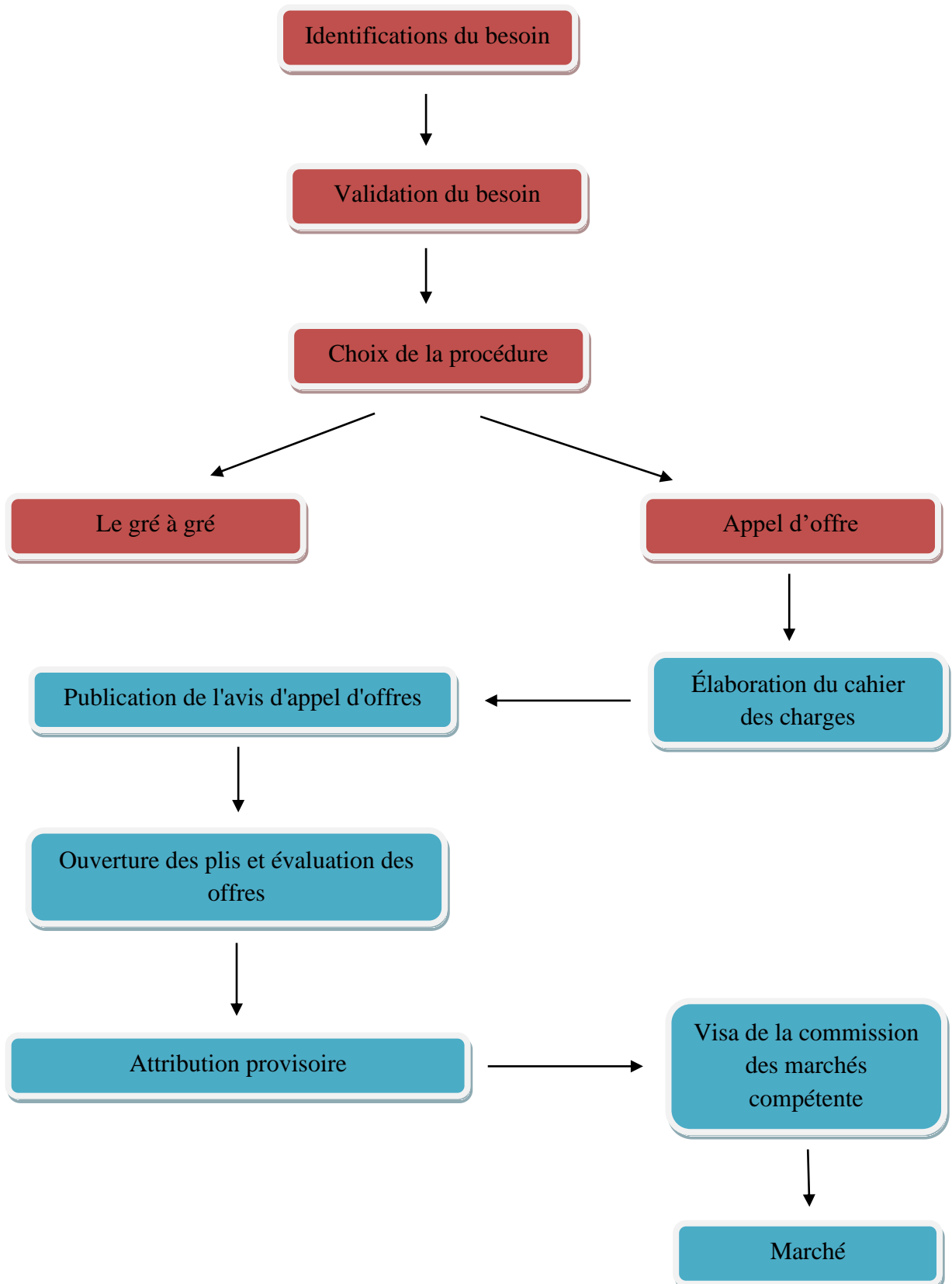
Après la présentation du projet de marché à la commission des marchés, la décision de celle-ci est délivrée sous forme de visa. Le visa peut être accordé ou refusé.

#### **F. Marché**

L'approbation du marché par la commission des marchés compétente est sanctionnée par la délivrance d'un visa.

La conclusion d'un marché ne peut avoir lieu qu'après sa signature par le service contractant.

**Figure N° 2 : Le schéma de la passation d'un marché public**



Source : réalisé par nous-mêmes

## 2. La gestion de projet

### 2.1 Qu'est-ce qu'un projet ?

#### Étymologie du mot « projet »

Le mot « projet » provient du mot latin *projectum* de *projicere* qui signifie « jeter en avant » (Roger Aïm, 2011).

Le mot « projet » se compose :

- du préfixe « pro » qui correspond en latin à la préposition *pro* signifiant « devant » ;
- de la racine latine *jet* qui provient de *jactum* de *jacere* qui signifie « jeter ».

Selon (Roger Aïm, 2011) Il recouvre 3 sens distincts :

Une intention de faire : c'est l'image d'une situation, d'un état que l'on pense atteindre

Un travail préparatoire : un avant-projet, des dessins, des esquisses, ou des schémas

Une réalisation : il devient une réalité à venir

#### Définition AFNOR

La norme NF EN ISO<sup>2</sup> 9000 définit le projet comme suit :

« Processus unique, qui consiste en un ensemble d'activités coordonnées et maîtrisées comportant des dates de début et de fin, entrepris dans le but d'atteindre un objectif conforme à des exigences spécifiques, incluant des contraintes de délais, de coûts et de ressources » (Froman & Gourdon, 2003).

---

<sup>2</sup> L'ISO est un organisme international qui établit des cadres de références en matière de management, ISO 9000 désigne un ensemble de normes relatives au management de la qualité publiées par l'Organisation internationale de normalisation (ISO) (Beattie, 1999).

Nous retrouvons dans cette définition les caractéristiques d'un projet :

-Processus unique : la démarche de projet s'inscrit dans le champ de la création et de l'innovation. On différencie les activités « projet » non récurrentes des activités « opérations » récurrentes.

-Ensemble d'activités coordonnées et maîtrisées : le projet est caractérisé par de nombreuses tâches, de natures différentes qui devront être maîtrisées sur toute sa durée (analyse de risques).

-Dates de début et de fin : le projet s'inscrit dans une durée, il a un début et une fin.

-Exigences spécifiques : le projet répond à un cahier des charges, une spécification de besoins.

-Engagement de ressources : le projet mobilise des ressources humaines et matérielles (Froman & Gourdon, 2003).

## 2.2 Les acteurs de la gestion de projet

Un acteur est quelqu'un qui joue un rôle dans le déroulement du projet. La notion de rôle est importante dans la gestion de projet, chaque individu doit assurer le bon fonctionnement et l'accomplissement de ses tâches simultanément avec le reste de l'équipe, pour ne pas retarder l'atteinte de l'objectif qui est de finaliser le projet qui lui est limité dans le temps. « Une des conditions de réussite du lancement d'un projet réside dans la clarté et la précision de la description des missions et responsabilités des différents acteurs intervenant tout au long du déroulement des travaux de réalisation du projet » On attache donc au rôle des activités à effectuer et une responsabilité (Joseph Gabay, 2014).

On peut identifier deux entités principales de l'organisation (**Project Management Institute, 2009**) :

- La MOA, maîtrise d'ouvrage (le client du projet) (mais pas forcément l'utilisateur)
- La MOE, maîtrise d'œuvre, l'organe réalisateur du projet, représenté par le chef de projet.

### **Le maître d'ouvrage (MOA)- le client du projet**

Est la personne ou le groupe qui exprime le besoin. Il précise les objectifs, les moyens, les délais et le budget alloué. Dans « ouvrage » il faut entendre le produit qui sera livré à la fin du projet.

Le maître d'ouvrage est responsable de la structuration du projet. Ses compétences l'amènent à remplir différentes fonctions :

- 1/Déterminer les objectifs du projet
- 2/Estimer et allouer un budget
- 3/Fixer le délai de livraison
- 4/Animer les différentes réunions
- 5/Valider les étapes de développement

### **Le maître d'œuvre (MOE)- chef de projet**

Est la personne ou le groupe qui assure la production du projet dans le respect des délais, du budget et de la qualité attendue. Il s'agit souvent de la direction technique, du chef de projet technique, du lead développeur ou encore, du développeur directement dans le cas de projets plus petits.

Ses compétences l'appellent à :

1/Assister la MOA (conception du cahier des charges et suivi technique)

2/Sélectionner les prestataires nécessaires

3/Manager l'équipe de développement

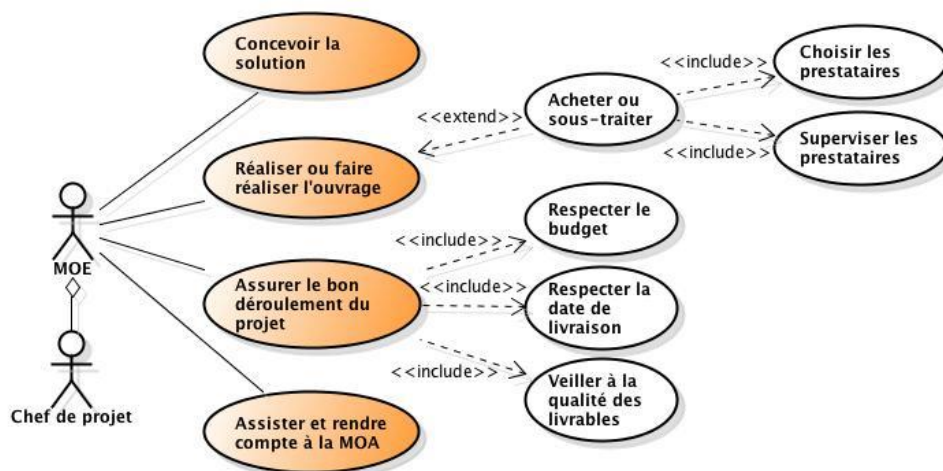
4/Réaliser ou faire réaliser le produit

5/Assurer la bonne qualité du produit

6/Rendre compte des avancements à la MOA

7/Tenir les délais et le budget

**Figure N° 3 : Les responsabilités de la maîtrise d'œuvre**



Source : (MEISTERMANN, 2015)

### 2.3 Le triangle d'or du projet

Le triangle d'or c'est un modèle qui représente les trois paramètres affectants la réussite d'un projet et de nombreux auteurs utilisent ce triangle pour décrire les trois principaux paramètres du projet ([Roger Aïm, 2011](#)).

Ce triangle souligne que la qualité du travail est limitée par le budget du projet et les dates de livraison. Et pour qu'un projet réussisse il faut satisfaire les trois critères suivants :

#### **- Performance (qualité technique) :**

La qualité du projet représente la conformité de son cahier des charges avec les exigences spécifiées, c'est le paramètre le plus important dans la réussite du projet et pour obtenir la qualité requise le projet doit répondre à toutes les exigences des normes de qualité qui ont été convenues et approuvées pour le projet.

#### **- Coûts (qualité économique) :**

C'est la détermination de la valeur qui reçoit le producteur en échange des produits et services qu'il fournit d'une manière satisfaisante pour les deux côtés, et c'est l'une des décisions les plus importantes, car elle détermine l'avenir du projet, son degré d'acceptation par les clients et ses revenus et bénéfices.

Le prix est également considéré comme un outil de concurrence très important sur le marché.

#### **- Délais (qualité temporelle) :**

C'est le temps nécessaire estimé pour terminer le projet, la durée du projet est estimée en utilisant plusieurs techniques tel que la planification.

La planification du projet définit les sections du travail et leurs horaires et cela signifie les périodes de temps spécifiques (durées) pour chaque activité pour montrer comment et quand l'entrepreneur mettra en œuvre son projet.

Ces trois paramètres sont étroitement liés les uns aux autres tandis que tout changement dans l'un de ses paramètres affecte directement les deux autres (Roger Aim, 2011).

**Figure N° 4 : Le triangle d'or du projet**



**Source : (Claude, s.d.)**

## **CHAPITRE II : CONTEXTE PRATIQUE ET CADRE MÉTHODOLOGIQUE**

Après la présentation de la revue de la littérature et du cadre conceptuel dans la première partie du présent travail, nous présenterons dans cette deuxième partie l'organisme d'accueil « La direction des équipements publics Constantine » où nous avons fait notre stage pratique pour l'élaboration de ce modeste travail, tout en s'appuyant sur des documents interne à l'entreprise et un questionnaire. Nous détaillerons par la suite la démarche méthodologique adoptée pour la réalisation de notre recherche.

## **Section 1 Contexte organisationnel**

### **1. La présentation de la direction des équipements publics**

La direction des équipements publics de Constantine a pour mission de mettre en œuvre les politiques nationales de réalisation d'équipements publics au niveau local.

À cet égard, elle est chargée : D'assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée des programmes d'équipements publics.

#### **1.1 Les missions de la direction des équipements publics**

Cette direction a pour mission :

En application de l'article 7 du décret exécutif N° 13-13 du 4 Rabie El Aoul 1434 correspondant au 16 Janvier 2013, La direction des équipements publics a pour mission :

Art. 7. - La direction des équipements publics a pour mission de mettre en œuvre, au niveau local, la politique de l'Etat en matière de réalisation d'équipements publics.

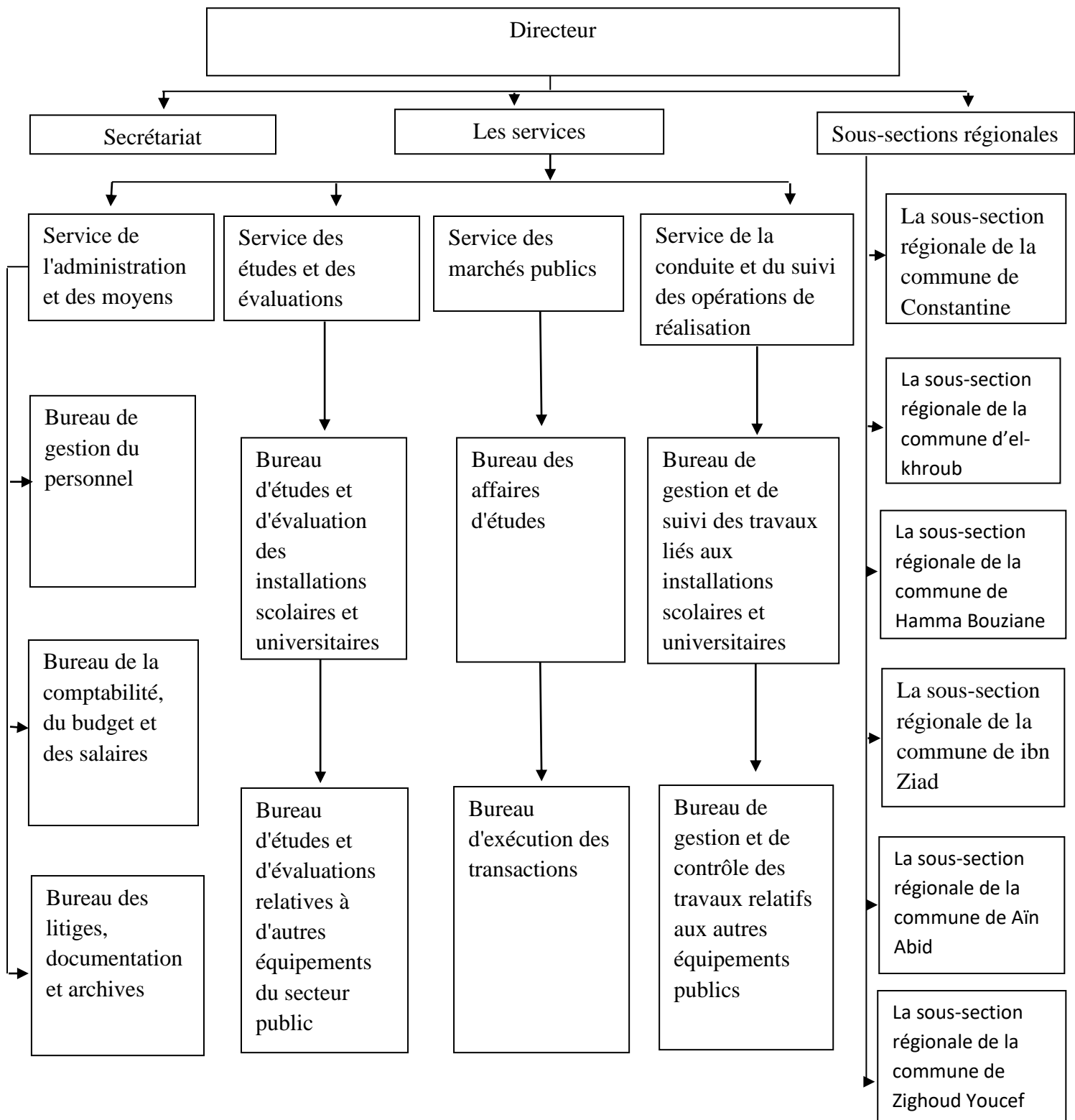
À cet égard, elle est chargée :

- d'assurer la maitrise d'ouvrage déléguée des programmes d'équipements publics ;
- de participer à la définition des besoins en équipements publics en adéquation avec les programmes de logements ;
- d'assurer le suivi et l'évaluation des réalisations de programmes d'équipements publics ;

- de contribuer à la définition des mesures de protection du cadre bâti ;
- de participer à la préparation des dossiers règlementaires relatifs aux marchés de travaux et d'études ;
- d'assurer la collecte et l'exploitation des données relatives aux études et à la réalisation des équipements publics ;
- d'assurer la remise des ouvrages réalisés aux maîtres d'ouvrages ;
- de précéder, en relation avec les structures concernées, à l'identification des tissus urbains existants et d'en proposer des opérations adaptées.

## 1.2 Organisation structurelle de la direction des équipements publics

Figure N° 5 : L'organigramme de la direction des équipements publics



Source : document interne de la société

### 1.3 Les équipements publics et leur organigramme en Algérie

#### **Equipements publics**

Décret exécutif n° 13/13 du 16.01.2013 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement des services extérieurs du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville.

Art. 2. - Les services extérieurs du ministère de l'habitat et de l'urbanisme sont regroupés en trois (3) directions de wilaya, dénommées respectivement :

- direction de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction ;
- direction du logement ;
- direction des Equipements publics.

#### **L'ORGANIGRAMME**

En application de l'article 8 du décret exécutif N° 13-13 du 4 Rabie El Aoul 1434 correspondant au 16 Janvier 2013, La direction des équipements publics, comprend quatre (4) services :

Art. 8. - La direction des équipements publics comprend entre trois (3) et quatre (4) services :

- service des études et des évaluations ;
- service de la conduite et du suivi des opérations de réalisation ;
- service des marchés publics ;
- service de l'administration et des moyens.

Chaque service comprend, selon l'importance des tâches qui lui sont confiées, au maximum quatre (4) bureaux.

Le nombre des services de la direction des équipements publics de Constantine est 4 services.

## **Section 2 : Présentation de la méthodologie de la recherche**

Après avoir présenté les fondements théoriques de nos recherches, il conviendra de traiter la méthodologie qui les caractérise. En ce sens, le but de ce troisième chapitre est de présenter les méthodes utilisées pour atteindre les objectifs de la recherche. Par conséquent, Dans ce chapitre, nous étudions le paradigme de l'étude, le terrain de recherche, la collecte des données et la méthode de traitement des données.

### **1. Paradigme de l'étude**

L'approche utilisée dans cette recherche est l'approche hypothéticodéductive en utilisant spécifiquement un paradigme positiviste, qui croit en l'idée que la réalité serait donnée (hypothèse réaliste).

Cette approche consiste à formuler une hypothèse à partir de laquelle il est possible d'inférer non seulement les résultats observables dans le futur (prévision), mais aussi le passé (rétrospective) afin d'en déterminer la validité (DEHBI & ANGADE, 2019).

### **2. Terrain de recherche et population ciblée**

Notre champ d'investigation est l'Algérie, et plus précisément Constantine, auprès du personnel de la direction des équipements publics qui nous a aidé à répondre à nos besoins dans cette étude.

Le personnel ciblé par notre étude est un mélange d'hommes et de femmes appartenant à des niveaux hiérarchiques différents et occupant différents rôles et responsabilités dans le PPMP des projets des équipements publics, notamment, le service des marchés publics.

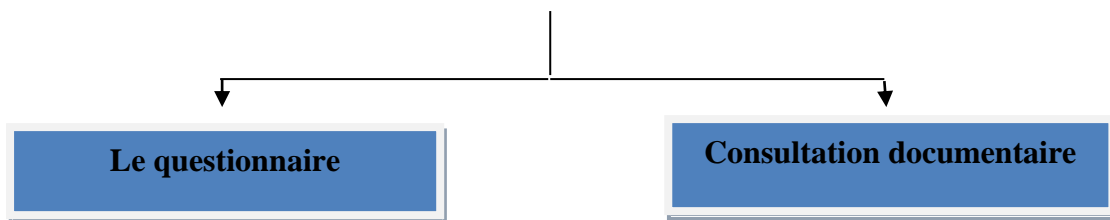
### 3. Instruments de collecte des données

Fondamentalement, les données de notre étude ont été recueillies auprès des parties prenantes à partir d'un questionnaire structuré construit sur la base de la revue des écrits. Le questionnaire est composé exclusivement de questions fermées de type qualitatif (voir à l'annexe un exemplaire non rempli du questionnaire). Le nombre des employés qui ont répondu au questionnaire est 22.

Afin de mettre en œuvre ce travail, nous avons choisi les deux outils suivants :

- La consultation documentaire
- Le questionnaire

**Figure N° 6 : Outils de collecte des données**



Source : Élaboré par nous-mêmes

### 4. Stratégie d'analyse des données

Nous avons utilisé le package SPSS (Social Science Statistical Package) sur Windows pour l'analyse des données. Premièrement, Nous avons fait une analyse descriptive pour décrire la population de l'échantillon. Ensuite, nous avons fait l'analyse relationnelle qui met l'accent sur les liens entre les différentes variables.

# **CHAPITRE III : PRÉSENTATION ET DISCUSSION DES RÉSULTATS**

## **PRÉSENTATION ET DISCUSSION DES RÉSULTATS**

Ce chapitre comprend la présentation et la discussion des résultats vus à travers les analyses statistiques. Il est divisé en trois sections principales : la première section identifie les principales variables qui ont été inspiré par le travail de (EKANEY, 2014) et fournit une analyse descriptive des données. La seconde section traite l'analyse relationnelle des variables identifiées et la troisième section montre une présentation globale des résultats.

### **Section 1 Définition des variables de l'étude et présentation de l'analyse descriptive des données**

#### **1. Définition des variables de l'étude**

Nous avons choisi trois variables indépendantes qui sont liées aux trois facteurs déterminants suivants : a) facteur déterminant organisationnel, b) facteur déterminant réglementaire, et c) facteur déterminant socioculturel. Et une variable dépendante qui est liée à la qualité des projets des équipements publics et se divise en trois sous-variables de mesure : le respect des délais prévus pour réaliser le projet, le respect du budget et la conformité technique du contenu du projet.

##### **1.1 Le facteur déterminant organisationnel**

Il se compose d'un ensemble de paramètres qui sont liées aux habitudes organisationnelles qui ont susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des projets des équipements publics. Il a comme composante ou paramètres de mesure les aspects suivants : la planification, la compétence des acteurs, les contrôles dans la procédure et la stratégie de passation.

## **1.2 Le facteur déterminant réglementaire**

Il se compose d'un ensemble d'éléments juridiques pouvant affecter la qualité des projets des équipements publics. Ce dernier a comme composante ou paramètres de mesure les aspects suivants : études préalables, contenu du DAO, transparence, choix du prestataire (maitre d'œuvre), principe du moins-disant dans l'évaluation des offres et méthode/mode de passation des marchés.

## **1.3 Le facteur déterminant socioculturel**

Il se compose d'un ensemble d'éléments de valeurs des acteurs impliqué qui ont susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des projets des équipements publics. Il a comme composante ou paramètres de mesure les aspects suivants : le comportement non éthique des acteurs, la corruption, la fraude et la faveur.

## **2. Présentation des résultats de recherche**

### **Partie I : Données personnelles et fonctionnelles des employés**

Cette partie inclure la collection des données personnelles et fonctionnelles de l'échantillon, répartie en deux axes, le premier concerne la répartition selon : genre, âge, Niveau d'étude, etc., tandis que le deuxième axe recueille les avis généraux des employés sur les marchés publics en Algérie.

**Premier axe : La répartition de l'échantillon :**

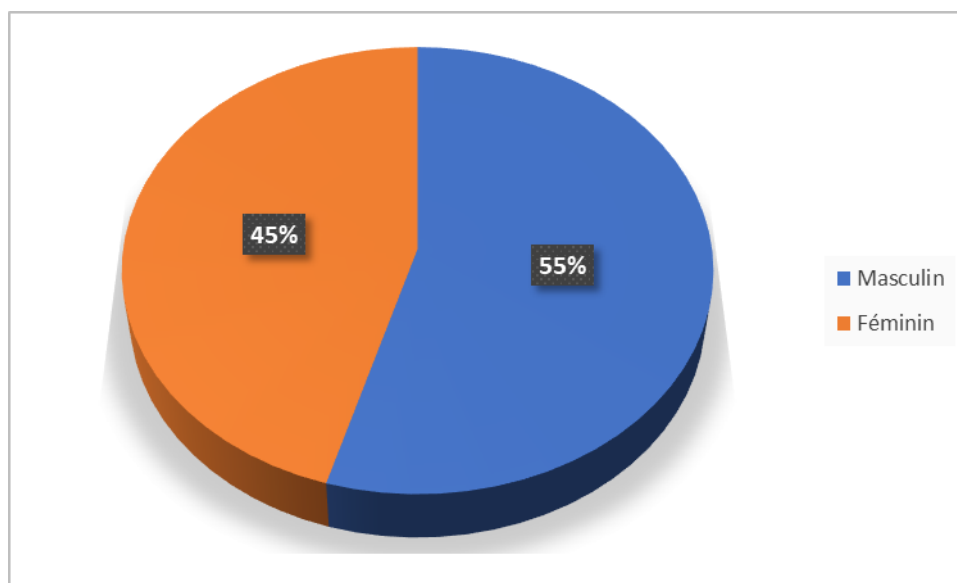
✓ Selon le genre :

**Tableau N° 1 : La répartition de l'échantillon de recherche selon le genre**

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Le genre	Féminin	10	45,5	45,5	45,5
	Masculin	12	54,5	54,5	100,0
	Total	22	100,0	100,0	

Source : élaboré par nous-mêmes avec des données tirées de SPSS.

**Figure N° 7 : La représentation graphique de la répartition de l'échantillon par genre**



Source : élaborée par Microsoft Excel 2019 Pro

Nous remarquons d'après le tableau précédent et le graphique ci-dessus que la catégorie masculine représente 55 % de l'échantillon, alors que les femmes représentent que 45%, donc la catégorie dominante dans notre échantillon est masculine. Cela s'explique par le fait que la majorité des employés de la direction des équipements publics sont des hommes, ce qui signifie que la nature de travail requière l'élément masculin plus que celui de féminin.

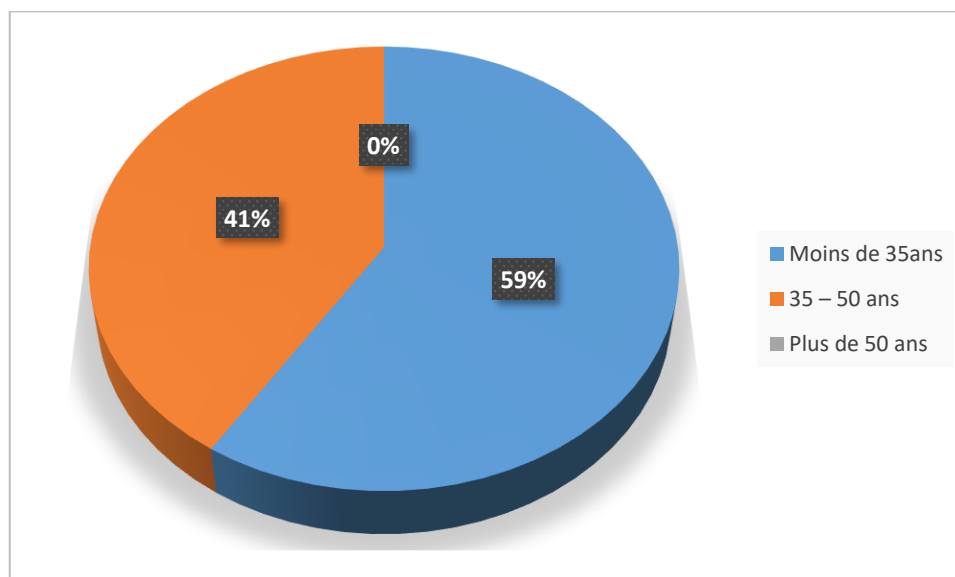
✓ Selon l'âge :

**Tableau N° 2 : Les catégories des âges de l'échantillon de recherche.**

		Fréquence	Pourcentage
Valide	Moins de 35 ans	13	59,1 %
	[35 – 50[	9	40,9 %
	Plus de 50 ans	0	0 %
	Total	22	100 %

Source : élaboré par nous-mêmes avec des données tirées de SPSS.

**Figure N° 8 : Représentation graphique sur la répartition des tranches d'âge.**



Source : élaborée par Microsoft Excel 2019 Pro

D'après le tableau et le graphe ci-dessus, nous remarquons que la tranche d'âge la plus importante de notre échantillon est celle des moins de 35 ans, avec un taux de 59,1 %, viennent ensuite les employés entre 35 et 50 ans (40.9%), et à la fin les personnes ayant plus de 50 ans (0%). Donc la population interrogée de notre échantillon est une population plutôt jeune.

✓ Selon le niveau d'étude :

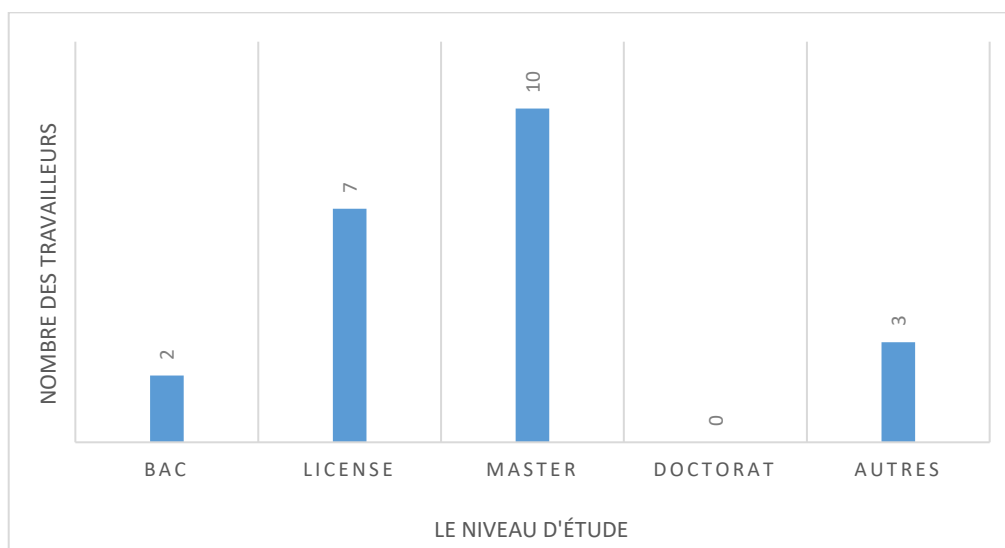
Le tableau ci-dessous montre la répartition des employés selon leur niveau d'étude

**Tableau N° 3 : La répartition des participants selon le niveau d'étude**

	Diplômes	Fréquence	Pourcentage
Valide	Bac	2	9,1 %
	License	7	31,8 %
	Master	10	45,5 %
	Doctorat	0	0 %
	Autres	3	13,6 %
	Total	22	100 %

Source : élaboré par nous-mêmes avec des données tirées de SPSS.

**Figure N° 9 : La présentation graphique sur la répartition selon le niveau d'étude**



Source : élaborée par Microsoft Excel 2019 Pro

Nous remarquons que parmi les 22 employés interrogés, 10 ont un diplôme de master, ceux-ci représentent presque la moitié de l'échantillon par un pourcentage de 45,5%, Vient ensuite la catégorie de personnes titulaires d'un baccalauréat qui comprend 7 personnes

avec un pourcentage de 31,8 %. La somme de ces deux dernières catégories est de 77,3% est qui représente le taux le plus élevé.

Nous déduisons donc que la direction des équipements publics accorde une importance à la sélection et aux choix des employés en favorisant les niveaux d'études supérieures.

✓ **Par rapport au nombre d'années d'expérience :**

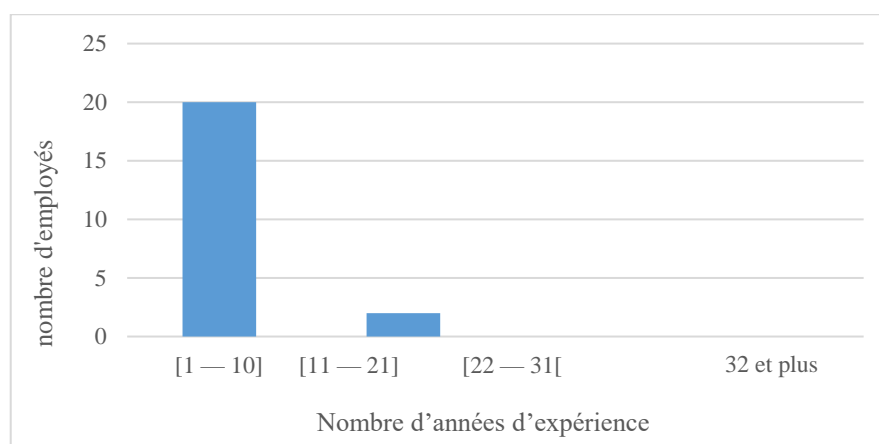
**Tableau N° 4 : La répartition des participants selon le nombre d'années d'expérience**

		Fréquence	Pourcentage
Valide	[1 — 10[	20	90,9%
	[11 — 21[	2	9,1%
	[22 — 31[	0	0%
	32 et plus	0	0%
	Total	22	100%

Source : élaboré par nous-mêmes avec des données tirées de SPSS.

Le graphe suivant représente la répartition des employés selon le nombre d'années d'expérience :

Figure N° 10 : La présentation graphique sur la répartition selon le nombre d'années d'expérience



Source : élaborée par Microsoft Excel 2019 Pro

D'après le graphe ci-dessus, nous remarquons que 20 employés ont une expérience professionnelle entre 1 et 10 ans et ils représentent un pourcentage de 90,9%, suivi de deux salariés ayant une expérience professionnelle entre 11 et 21 ans avec un taux de 9,1% et le pourcentage des personnes ayant une expérience professionnelle plus de 22 est nul, mais cela n'empêche pas leur présence car nous n'avons pas prendre toute la population mais plutôt ceux qui travaillent principalement dans le département des marchés publics.

✓ Par rapport s'ils ont fait une formation dans le domaine des marchés publics :

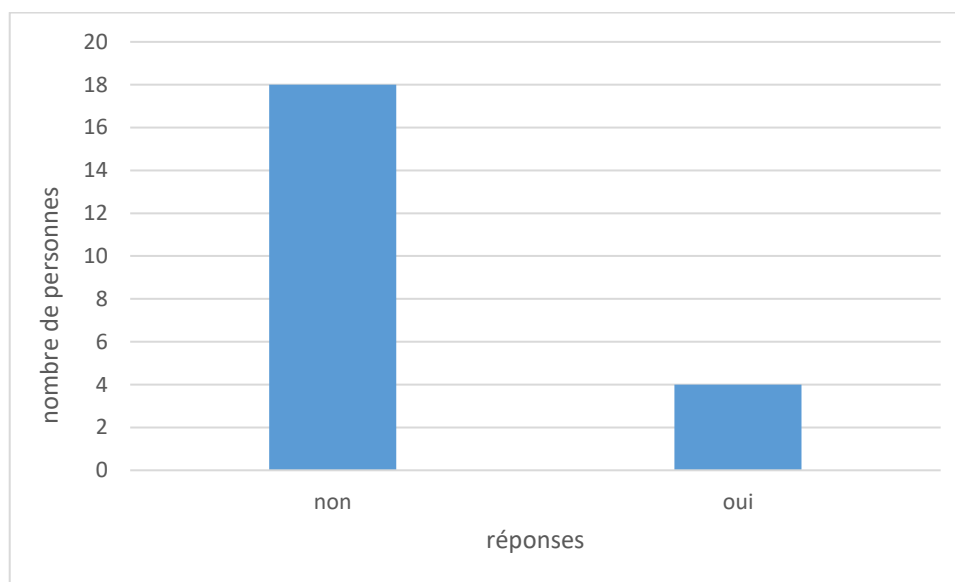
**Tableau N° 5 : La répartition des participants selon qu'ils ont reçu ou non une formation dans le domaine des MP**

		Fréquence	Pourcentage
Valide	Qui ont fait une formation	4	18,2%
	Qui n'ont pas fait une formation	18	81,8%
	Total	22	100%

Source : élaboré par nous-mêmes avec des données tirées de SPSS.

Le graphe suivant représente la répartition des employés selon qu'ils ont reçu ou non une formation dans le domaine des MP :

**Figure N° 11 : La présentation graphique sur la répartition selon qu'ils ont reçu ou non une formation dans le domaine des MP**



Source : élaborée par Microsoft Excel 2019 Pro

Après avoir interrogé 22 des employés nous avons constaté que 18 d'entre eux n'avaient jamais fait de formation dans le domaine des MP avec un pourcentage de 81,1% et donc seulement 4 employés qui l'ont fait avec un pourcentage de 18,2% cela signifie que la majorité des employés acquièrent de l'expérience par l'observation dans le milieu de travail.

### **3. Analyse statistique descriptive**

#### **3.1 Analyse descriptive du facteur déterminant organisationnel de la PPMP**

##### **Analyse descriptive de l'impact de la planification de la PPMP dans la réalisation des projets des équipements publics de qualité**

Concernant l'influence de la planification de la PPMP dans la réalisation des projets des équipements publics de qualité, 2 répondants (9,1 %) pensent qu'elle est très élevée, 10 (45,5 %) qu'elle est élevée, 10 (45,5 %) qu'elle est passable, 0 (0 %) qu'elle est faible et 0 (0 %) qu'elle est très faible. La majorité des employés sont d'avis que la planification de la PPMP a une influence passable voire élevée dans la réalisation des projets des équipements publics de qualité. Et zéro comme pourcentage de répondants trouve son influence faible et très faible, cela montre que la planification est un aspect important dans la PPMP.

##### **Analyse descriptive de l'impact de la compétence des acteurs dans la réalisation des projets des équipements publics de qualité**

En ce qui concerne l'impact de la compétence des acteurs impliqués dans la PPMP sur la qualité des projets des équipements publics réalisés, nous avons trouvé que 2 (9,1 %) estiment que son influence est très élevée, 8 (36,4 %) qu'elle est élevée, 12 (54,5 %) qu'elle est passable, 0 (0 %) qu'elle est faible et 0 (0 %) qu'elle est très faible. Étant donné que la plupart des personnes interrogées pensent que les compétences des acteurs ont un impact sur la qualité du projet, une plus grande attention doit être accordée à ce facteur.

### **Analyse descriptive de l'impact des contrôles dans la PPMP sur la réalisation des projets de travaux de qualité**

Au sujet de l'effet ou de l'influence des contrôles dans la PPMP sur la qualité des projets des équipements publics réalisés, 2 personnes (9,1 %) sont d'avis que le contrôle a une influence très élevée, 2 (9,1 %) que l'influence est élevée, 18 (81,8 %) qu'elle est passable, 0 (0 %) qu'elle est faible et 0 (0 %) qu'elle est très faible. À partir des résultats ci-dessous, nous constatons que le contrôle dans la PPMP en Algérie est une préoccupation importante chez les répondants, qui y voient un moyen de réaliser des équipements publics de qualité. Il est donc essentiel que les acteurs impliqués prennent ce dernier avec plus de considération.

### **Analyse descriptive de l'impact de la stratégie de passation dans la réalisation de projets d'équipements publics de qualité**

En ce qui concerne l'influence de la stratégie de passation dans la réalisation de projets des équipements publics de qualité, 4 personnes (18,2 %) sont d'avis qu'elle est très élevée, 10 (45,5 %) qu'elle est élevée, 5 (22,7 %) qu'elle est passable, 2 (9,1 %) qu'elle est faible et 1 (4,5 %) qu'elle est très faible. En réalité, d'après les répondants cet aspect a un grand impact.

**Tableau N° 6 : Récapitulatif des statistiques descriptives sur l'impact des composantes du facteur déterminant organisationnel de la PPMP sur la qualité des projets d'équipements publics.**

VARIABLES	CATÉGORIE	FRÉQUENCE	POURCENTAGE %
Planification de la passation des marchés	Très élevé	2	9,1
	Élevé	10	45,5
	Moyen	10	45,5
	Faible	0	0
	Très faible	0	0
Compétence des acteurs	Très élevé	2	9,1
	Élevé	8	36,4
	Moyen	12	54,5
	Faible	0	0
	Très faible	0	0
Contrôle de la procédure de passation	Très élevé	2	9,1
	Élevé	2	9,1
	Moyen	18	81,8
	Faible	0	0
	Très faible	0	0
Stratégie de passation des marchés	Très élevé	4	18,2
	Élevé	10	45,5
	Moyen	5	22,7
	Faible	2	9,1
	Très faible	1	4,5

### **3.2 Analyse descriptive du facteur déterminant réglementaire de la PPMP**

#### **Analyse descriptive de l'impact des études préalables sur la qualité des équipements publics réalisés en Algérie**

Pour ce qui est du degré d'influence des études préalables sur la qualité des projets des équipements publics, 8 répondants (36,4 %) pensent qu'elles ont une influence très élevée, 7 (31,8 %) estiment l'influence élevée, 5 (22,7 %) qu'elle est passable, 1 (4,5 %) la trouvent faible et 1 (4,5 %) l'estiment très faible dans la réalisation des équipements publics de qualité. Nous remarquons que les opinions sont différentes. Cependant, la plupart des personnes interrogées estiment que les études préalables ont un impact considérable. Donc ils sont très importants pour entreprendre des projets d'équipement public de qualité.

#### **Analyse descriptive de l'effet du « contenu du dossier d'appel d'offres » sur la qualité des projets des équipements publics réalisés**

Pour l'effet du contenu du DAO sur la qualité des projets des équipements publics, 7 individus (31,8 %) pensent que le contenu du DAO a un effet très élevé, 9 (40,9 %) qu'il est élevé, 3 (13,6 %) qu'il est passable, 2 (9,1 %) le trouvent faible et 1 (4,5 %) très faible. Nous voyons que les réponses montrent non seulement que le DAO est un document ou un outil indispensable dans la PPMP, mais que son contenu a une valeur ou une importance plus grande, du fait que ce document contient plusieurs aspects importants qui déterminent, d'abord, la base sur laquelle les entreprises soumissionnaires vont présenter leurs offres, suivi par l'entreprise soumissionnaire qui sera retenue. La précision et la clarté de ce document sont très importantes pour connaître la raison d'être du marché.

### **Analyse descriptive de l'influence de la transparence dans la réalisation des projets des équipements publics de qualité**

Concernant l'influence de la transparence dans la PPMP et la réalisation des projets des équipements publics de qualité, 9 répondants (40,9 %) pensent qu'elle est très élevée, 7 (31,8 %) qu'elle est élevée, 4 (18,2 %) qu'elle est passable, 1 (4,5 %) qu'elle est faible et 1 (4,5 %) qu'elle est très faible. À partir de ces résultats nous voyons que la majorité sont d'avis que la transparence dans la PPMP est nécessaire et donc une influence potentielle sur la qualité des projets des équipements publics.

### **Analyse descriptive de la pertinence du choix du maître d'œuvre pour réaliser des projets des équipements publics de qualité**

Au sujet de la pertinence du choix du prestataire dans la PPMP pour réaliser des équipements publics de qualité, 8 répondants (36,4 %) sont d'avis qu'elle est très élevée, 7 (31,8 %) qu'elle est élevée, 4 (18,2 %) qu'elle est passable, 2 (9,1 %) qu'elle est faible et 1 (4,5 %) qu'elle est très faible. Nous remarquons que la majorité de répondants pensent que l'entreprise choisie et qui doit fournir la prestation joue un rôle d'importance dans la réalisation des projets des équipements publics de qualité.

### **Analyse descriptive de l'effet du principe du moins-disant dans l'évaluation des offres sur la qualité des projets des équipements publics réalisés**

Au sujet de l'effet ou l'influence du principe du moins-disant, 6 répondants (27,3 %) considèrent que son influence sur la qualité des projets est très élevée, 7 (31,8 %) qu'elle est élevée, 5 (22,7 %) qu'elle est passable, 2 (9,1 %) qu'elle est faible. 2 (9,1 %) qu'elle est faible très faible. Il faut être attentif à l'influence de ce principe, qui doit susciter une réflexion approfondie, notamment dans l'évaluation des soumissionnaires participants aux offres, car ce principe peut avoir un impact sur la qualité des projets des équipements publics.

### **Analyse descriptive de l'effet de la méthode/mode de passation des marchés sur la qualité des projets des équipements publics réalisés**

En observant l'effet ou de l'influence du mode de passation des marchés dans la réalisation des projets des équipements publics, nous remarquons que 5 personnes (22,7 %) estiment qu'elle est très élevée, 7 (31,8 %) qu'elle est élevée, 6 (27,3 %) qu'elle est passable, 3 (13,6 %) qu'elle est faible et 1 (4,5 %) qu'elle est très faible. Donc, à travers ce qui précède le mode de passation des MP en Algérie doit être pris en compte comme un élément essentiel.

**Tableau N° 7 : Récapitulatif des statistiques descriptives de l'influence des indicateurs de mesure du facteur déterminant réglementaire sur la qualité des projets des équipements publics**

<b>VARIABLES</b>	<b>CATÉGORIES</b>	<b>FRÉQUENCES</b>	<b>POURCENTAGE %</b>
<b>Études préalables</b>	Très élevé	8	36,4
	Élevé	7	31,8
	Moyen	5	22,7
	Faible	1	4,5
	Très faible	1	4,5
<b>Dossier d'appel d'offres</b>	Très élevé	7	31,8
	Élevé	9	40,9
	Moyen	3	13,6
	Faible	2	9,1
	Très faible	1	4,5
<b>Transparence</b>	Très élevé	9	40,9
	Élevé	7	31,8
	Moyen	4	18,2
	Faible	1	4,5
	Très faible	1	4,5
<b>Choix du maître d'œuvre</b>	Très élevé	6	27,3
	Élevé	7	31,8
	Moyen	5	22,7
	Faible	2	9,1
	Très faible	2	9,1
<b>L'évaluation des offres sur la base du moins-disant</b>	Très élevé	6	27,3
	Élevé	7	31,8
	Moyen	5	22,7
	Faible	2	9,1
	Très faible	2	9,1
<b>Mode de passation</b>	Très élevé	5	22,7
	Élevé	7	31,8
	Moyen	6	27,3
	Faible	3	13,6
	Très faible	1	4,5

### 3.3 Analyse descriptive du facteur déterminant socioculturel

#### **Analyse descriptive de l'effet de l'amélioration des comportements non éthiques des acteurs dans la PPMP sur la qualité des projets des équipements publics réalisés**

Quant à l'amélioration du comportement non éthique des acteurs impliqués dans la PPMP, 4 personnes (18,2 %) ont répondu qu'améliorer un tel comportement entraînera des effets très élevés sur la qualité des projets des équipements publics réalisés, 8 (36,4 %) que les effets seront élevés, 9 (40,9 %) qu'ils seront passables, 1 (4,5 %) qu'ils seront faibles et zéro qu'ils seront très faibles. La majorité des personnes interrogées pensent que l'amélioration du comportement non éthique dans la PPMP affecter la qualité des projets exécutés.

#### **Analyse descriptive de l'influence de mettre un terme à la corruption dans la PPMP sur la qualité des projets des équipements publics réalisés**

Pour ce qui est l'analyse sur mettre un terme à la corruption dans la PPMP est que 2 répondants (9,1 %) pensent qu'éliminer ce phénomène de corruption qui gangrène la PPMP aura une influence très élevée sur la qualité des projets des équipements publics, 7 (31,8 %) estiment que cette influence sera élevée, 13 (59,1 %) qu'elle sera passable, zéro qu'elle sera faible et zéro qu'elle sera très faible. Donc à partir de ces résultats nous voyons que la corruption qui existe dans la PPMP est un élément dangereux auquel on doit accorder beaucoup d'attention. Les résultats ci-dessus montrent aussi que la moitié de l'échantillon est d'avis que la lutte contre la corruption aura une influence très élevée sur la qualité des projets des équipements publics réalisés.

### **Analyse descriptive de l'effet d'élimination de la fraude dans la PPMP sur la qualité des projets des équipements publics**

En ce qui concerne la fraude dans la PPMP des projets des équipements publics, 1 individu (4,5 %) pense que l'élimination de ce phénomène qui gangrène la PPMP est très pertinente pour réaliser des projets des équipements publics de qualité, 4 individus (18,2 %) que cette influence est élevée, 15 (68,2 %) qu'elle est passable, 2 (9,1 %) qu'elle est faible et zéro qu'elle est très faible. À ce sujet, les personnes interrogées pensent qu'il faut faire attention aux pratiques frauduleuses dans la PPMP, vu qu'elles provoquent très souvent des effets négatifs sur la qualité des projets des équipements publics réalisés.

### **Analyse descriptive de l'influence de mettre un terme à la faveur dans la PPMP sur la qualité des projets des équipements publics**

Nous remarquons que sur un total de 22 répondants, 4 (18,2 %) estiment que mettre un terme au phénomène de la faveur dans la PPMP influencera très fortement la qualité des projets des équipements publics réalisés, 11 (50 %) pensent que cette influence sera élevée, 5 (22,8 %) qu'elle sera passable, 1 (4,5 %) qu'elle sera faible et 1 (4,5 %) qu'elle sera très faible. Les résultats ci-dessous démontrent qu'il faut prêter attention à ce phénomène qui affecte négativement sur la PPMP.

**Tableau N° 8 : Récapitulatif des statistiques descriptives de l'influence des indicateurs du facteur déterminant socioculturel de la PPMP sur la qualité des projets des équipements publics**

<b>VARIABLES</b>	<b>CATÉGORIES</b>	<b>FRÉQUENCES</b>	<b>POURCENTAGE %</b>
<b>Le comportement non éthique des acteurs de la PPMP</b>	Très élevé	4	18,2
	Élevé	8	36,4
	Moyen	9	40,9
	Faible	1	4,5
	Très faible	0	0
<b>La corruption dans la PPMP</b>	Très élevé	2	9,1
	Élevé	7	31,8
	Moyen	13	59,1
	Faible	0	0
	Très faible	0	0
<b>La fraude dans la PPMP</b>	Très élevé	1	4,5
	Élevé	4	18,2
	Moyen	15	68,2
	Faible	2	9,1
	Très faible	0	0
<b>La faveur dans la PPMP</b>	Très élevé	4	18,2
	Élevé	11	50
	Moyen	5	22,8
	Faible	1	4,5
	Très faible	1	4,5

### 3.4 Analyse statistique descriptive de la variable dépendante portant sur la qualité des projets des équipements publics en Algérie

#### Analyse descriptive sur le respect du budget alloué pour la réalisation

À partir des résultats ci-dessous, nous remarquons que 5 répondants (22,7 %) sont d'avis que le respect du budget alloué pour la réalisation des projets des équipements publics est très faible. 6 répondants (27,3 %) pensent qu'il est faible, 4 (18,2 %) qu'il est passable, 4 (18,2 %) qu'il est élevé et 3 (13,6 %) qu'il est très élevé. Nous voyons aussi que la plupart du temps il y a un manque de respect quant au budget qui est alloué pour la réalisation des projets des équipements publics. Le non-respect du budget est dû soit à une insuffisance des moyens alloués pour réaliser les projets, soit au dépassement du budget prévu, ce qui nuit à la réalisation de ces projets.

**Tableau N° 9 : Statistique descriptive sur le respect du budget alloué pour réaliser les projets des équipements publics**

	<b>Fréquence</b>	<b>Pourcentage</b>
Très élevé	3	13,6
Élevé	4	18,2
Moyen	4	18,2
Faible	6	27,3
Très faible	5	22,7
Total	22	100,0

Source : Dépouillement des questionnaires par SPSS.

### **Analyse descriptive sur le respect de l'échéancier dans les projets des équipements publics**

Concernant le respect de l'échéancier, la plupart des répondants pensent qu'il y a un mal respect pour ce dernier. Quarante-sept personnes (30,1 %) pensent que l'échéancier dans les projets des équipements publics est très faiblement respecté, 45 (28,8 %) qu'il est faiblement respecté, 45 (28,8 %) qu'il est passable, 12 (7,7 %) que le respect est élevé et 7 (4,5 %) qu'il est très élevé. Ces résultats montrent que les retards dans les projets des équipements publics sont très fréquents. Donc il faut être très attentif à ce sujet qui affecte négativement sur la PPMP.

**Tableau N° 10 : Statistique descriptive sur le respect de l'échéancier pour réaliser et livrer les projets des équipements publics**

	<b>Fréquence</b>	<b>Pourcentage</b>
Très élevé	2	9,1
Élevé	5	22,7
Moyen	3	13,6
Faible	6	27,3
Très faible	6	27,3
Total	22	100,0

Source : Dépouillement des questionnaires par SPSS.

### **Analyse sur la conformité du contenu du projet selon les exigences techniques**

Au sujet du contenu des projets des équipements publics, 8 répondants (36,4 %) jugent que sa conformité est très élevée, 7 (31,8 %) qu'elle est élevée, 4 (18,2 %) qu'elle est passable, 2 (9,1 %) qu'elle est faible et 1 (4,5 %) qu'elle est très faible.

**Tableau N° 11 : Statistique descriptive sur la conformité du contenu du projet**

	<b>Fréquence</b>	<b>Pourcentage</b>
Très élevé	8	36,4
Élevé	7	31,8
Moyen	4	18,2
Faible	2	9,1
Très faible	1	4,5
Total	22	100,0

Source : Dépouillement des questionnaires par SPSS.

## **Section 2 Analyse statistique relationnelle des variables de l'étude**

### **1. Analyse en composantes principales**

Cette section traite l'analyse statistique descriptive et nous nous appuyons sur l'analyse en composantes principales (ACP) pour exploiter nos données. Cette analyse nous permet de découvrir les variables qui ont une relation simultanée entre elles. Ainsi, cette dernière détermine une sorte de lien de colinéarité qui existe entre nos variables. De plus, cette méthode d'analyse va nous servir comme procédé de transformation des variables en composantes ou en facteurs. Cette transformation va nous permettre de vérifier ces liens de colinéarité qui se remarquent entre les paramètres de mesure des variables étudiées.

Par ailleurs, notre modèle de recherche cible trois variables principales, qui portent sur les aspects organisationnel, réglementaire et socioculturel, et une variable dépendante, représentée par la qualité des projets des équipements publics. Ces variables ont chacune leurs paramètres ou indicateurs de mesure, que nous appelons sous-variables.

Nous avons utilisé l'analyse en composantes principales avec Varimax non pivoté ou sans rotation (dans le cas d'une seule composante retenue), et avec rotation (dans le cas de plus d'une composante retenue). Ce type d'analyse se justifie par le fait qu'il est très souvent utilisé pour résoudre les différents problèmes qui surviennent dans les études confirmatoires, dans la mesure où il permet d'extraire un certain nombre de composantes qui expliquent la plus grande partie de la variance spécifique.

À cet égard, nous voulons dans ce travail déterminer la structure de nos données et voir de quelle façon nous allons réduire nos variables à quelques composantes ayant des variables colinéaires.

### 1.1 Analyse en composantes principales (ACP) avec Varimax sans rotation des indicateurs de mesure de la variable indépendante 1 (déterminant organisationnel)

#### Résultats découlant de l'analyse en composantes principales sans rotation des indicateurs de mesure de la variable indépendante 1 (déterminant organisationnel)

Concernant la corrélation existante entre les indicateurs de mesure de notre variable indépendante 1 portant sur les aspects organisationnels de la PPMP, le résultat sur l'indice de KMO est égal à ,651, ce qui est considéré comme bien. Ce résultat nous montre que la corrélation qu'il y a entre les sous-variables est quand même de bonne qualité.

**Tableau N° 12 : Indice Kaiser-Meyer-Olkin**

Indice de Kaiser-Meyer-Olkin pour la mesure de la qualité d'échantillonnage.		,651
Test de sphéricité de Bartlett	Khi-carré approx.	30,547
	ddl	6
	Signification	,000

Source : Dépouillement des questionnaires par SPSS

Les résultats ci-dessous de l'analyse nous ont permis de retenir une seule composante ayant une valeur propre de 2,509. La composante retenue sera nommée facteur déterminant organisationnel et ses sous-variables seront interdépendantes. Il s'agit des sous-variables suivantes : planification de la PPMP, compétence des acteurs, contrôle de la PPMP, stratégie de passation des marchés, Cette composante explique jusqu'à 62,73 % de la variance totale des quatre sous-variables relevées (voir le tableau 13). Les sous variables sont interdépendants (colinéaires). L'indice le plus élevé atteint ,884 et le moins élevé ,662 (voir le tableau 14 ci-dessous)

**Tableau N° 13 : Variance totale expliquée de la variable indépendante 1**

Valeurs propres initiales				Sommes extraites du carré des chargements		
Composante	Total	% de la variance	% cumulé	Total	% de la variance	% cumulé
1	2,509	62,733	62,733	2,509	62,733	62,733
2	,887	22,179	84,912			
3	,350	8,752	93,664			
4	,253	6,336	100,000			

Méthode d'extraction : Analyse en composantes principales

Source : Dépouillement des questionnaires par SPSS

**Tableau N° 14 : Matrice de la composante retenue avec Varimax sans rotation des indicateurs de la variable indépendante 1**

	Composante 1
S2_Q2	,884
S2_Q4	,867
S2_Q3	,733
S2_Q1	,662

Source : Dépouillement des questionnaires par SPSS

## 1.2 Analyse en composantes principales (ACP) avec Varimax avec rotation des indicateurs de mesure de la variable indépendante 2 (déterminant réglementaire)

Conformément à l'indice de Kaiser Meyer Olkin (KMO), qui donne une perception globale de la qualité des corrélations interitem, Notre indice est égal à 0,589, ce qui est bien. Cela nous montre que la corrélation qui existe entre les différents paramètres de mesure du déterminant réglementaire est de bonne qualité. Cela montre également l'unicité globale de la contribution de chaque paramètre de mesure ou sous-variable identifiée, ce qui est important pour nous car nous essayons de démontrer à quel niveau chaque variable contribue à expliquer la ou les composantes retenues par l'analyse.

**Tableau N° 15 : Indice Kaiser-Meyer-Olkin**

Indice de Kaiser-Meyer-Olkin pour la mesure de la qualité d'échantillonnage.		,589
Test de sphéricité de Bartlett	Khi-carré approx.	67,827
	ddl	15
	Signification	,000

Source : Dépouillement des questionnaires par SPSS

Les résultats de l'ACP effectuée avec rotation nous indiquent que trois composantes ont des valeurs propres supérieures à 1 et sont égales à 2,962 et 1,268 et 1,034 respectivement. Les autres valeurs propres, au nombre de trois, qui n'atteignent pas 1 seront rejetées parce qu'elles expliquent très peu la variance. Nous nous concentrerons plutôt sur les trois premières composantes retenues par l'analyse.

Selon le tableau 16 ci-dessous, la première composante retenue explique 49,361 % de la variance totale des six sous-variables ; la deuxième composante, 21,127 %. La troisième composante, 17,238 %. Les trois mises ensemble expliquent 87,726 % au total, ce qui se traduit par la rétention des trois composantes. Le graphique d'effondrement sur la valeur propre nous donne plus de détails à cet effet (voir le graphique 13 en annexe). Ce graphique a pour but de nous montrer la rupture du coude de Cattell. Lorsque nous voyons un changement ou une rupture dans ce graphique, nous retenons les nombres des composantes qui se présentent avant cette rupture. Pour la présente analyse, nous retenons les trois premières composantes parce qu'elles expliquent à elles deux la plus grande partie de la variance totale.

Au sujet de lien qui existe entre les indicateurs ou sous-variables de la composante 2, que nous nommons facteur déterminant réglementaire (2), nous constatons qu'il existe également une interdépendance entre les sous-variables identifiées. Comme l'indique le tableau 17 ci-dessous, les indicateurs de la première composante sont les suivants : transparence dans la PPMP, choix du prestataire, contenu du DAO, études préalables, mode de passation et mise en œuvre du principe du moins-disant dans l'évaluation des offres. La plupart des sous-variables, surtout celles de la première composante, sont bien colinéaires : leurs valeurs sont supérieures à 500 (ce nombre correspond à notre valeur minimale). Le choix du prestataire, par contre, est très peu colinéaire (total de -,207). Toutefois, sa valeur augmente dans la composante 2 pour atteindre un total de ,767. Ainsi le mode de passation utilisé est très peu colinéaire (total de -,431) mais il augmente dans la composante 2 pour atteindre un total de ,742.

**Tableau N° 16 : Matrice de la composante retenue avec Varimax avec rotation des indicateurs de la variable indépendante 2**

Valeurs propres initiales				Sommes extraites du carré des chargements		
Composante	Total	% de la variance	% cumulé	Total	% de la variance	% cumulé
1	2,962	49,361	49,361	2,585	43,084	43,084
2	1,268	21,127	70,488	1,473	24,550	67,635
3	1,034	17,238	87,726	1,206	20,092	87,726
4	,368	6,128	93,855			
5	,316	5,261	99,116			
6	,053	,884	100,000			

Source : Dépouillement des questionnaires par SPSS

**Tableau N° 17 : Matrice de la composante retenue avec Varimax des indicateurs de la variable indépendante 2**

	Composante		
	1	2	3
S3_Q1	,943	,130	-,059
S3_Q3	,911	,131	-,244
S3_Q2	,771	,307	-,274
S3_Q4	-,207	,767	,546
S3_Q6	-,431	,742	-,397
S3_Q5	,648	-,001	,664

Source : Dépouillement des questionnaires par SPSS

### 1.3 Résultats découlant de l'ACP sans rotation des indicateurs de mesure de la variable indépendante 3 (déterminant socioculturel)

L'indice de Kaiser Meyer Olkin (KMO) nous indique qu'il existe une corrélation entre nos paramètres qui est qualifiée de bien : son indice est égal à ,727. Le résultat de l'ACP retient une seule composante ayant une valeur propre de 2,301. Elle sera nommée facteur déterminant socioculturel et sera constituée des sous-variables suivantes : corruption, faveur, fraude, et comportement non éthique des acteurs.

La composante retenue explique jusqu'à 57,53 % de la variance totale (voir le tableau 18 ci-dessous). Nous constatons de même que tous les paramètres de mesure de la composante retenue sont interdépendants : l'indice le plus élevé atteint ,836 ; le moins élevé, ,619. (Les valeurs sont plus de 500).

**Tableau N° 18 : Variance totale expliquée de la variable indépendante 3**

Composante	Valeurs propres initiales			Sommes extraites du carré des chargements		
	Total	% de la variance	% cumulé	Total	% de la variance	% cumulé
1	2,301	57,526	57,526	2,301	57,526	57,526
2	,821	20,520	78,047			
3	,464	11,605	89,651			
4	,414	10,349	100,000			

Source : Dépouillement des questionnaires par SPSS

**Tableau N° 19 : Matrice de la composante retenue avec Varimax des indicateurs du déterminant socioculturel**

	Composante 1
S4_Q4	,836
S4_Q2	,832
S4_Q1	,726
S4_Q3	,619

Source : Dépouillement des questionnaires par SPSS

#### **1.4 Résultats découlant de l'analyse en composantes principales des indicateurs de mesure de la variable dépendante « qualité des projets des équipements publics »**

Pour la variable dépendante « qualité des projets des équipements publics », le KMO donne un indice de ,684, ce qui indique une corrélation moyenne. L'ACP retient aussi une seule composante, dont la valeur propre est égale à 2,459. La composante retenue sera nommée qualité des projets des équipements publics et aura les indicateurs suivants : respect du budget alloué pour le projet, respect de l'échéancier du projet et conformité du contenu selon les exigences techniques. La composante retenue explique jusqu'à 81,97 % de la variance totale (voir le tableau 21 ci-dessous). De même, nous constatons que tous les paramètres de mesure de la composante retenue sont interdépendants : l'indice le plus élevé atteint -,947 ; le moins élevé ,844 (voir le tableau 22 ci-dessous).

**Tableau N° 20 : Indice Kaiser-Meyer-Olkin**

Indice de Kaiser-Meyer-Olkin pour la mesure de la qualité d'échantillonnage.		,684
Test de sphéricité de Bartlett	Khi-carré approx.	39,037
	ddl	3
	Signification	,000

Source : Dépouillement des questionnaires par SPSS

**Tableau N° 21 : Variance totale expliquée de la qualité des projets des équipements publics**

Valeurs propres initiales				Sommes extraites du carré des chargements		
Composante	Total	% de la variance	% cumulé	Total	% de la variance	% cumulé
1	2,459	81,968	81,968	2,459	81,968	81,968
2	,412	13,742	95,711			
3	,129	4,289	100,000			

Source : Dépouillement des questionnaires par SPSS

**Tableau N° 22 : Matrice de la composante des sous-variables de la qualité des projets des équipements**

	Composante 1
S5_Q2	-,947
S5_Q1	,922
S5_Q3	,844

Source : Dépouillement des questionnaires par SPSS

## **2. La régression linéaire des variables retenues**

### **2.1 Régression linéaire simple entre la variable portant sur le facteur déterminant organisationnel et la qualité des projets des équipements publics**

Le tableau 23 ci-dessous révèle les résultats tirés de l'analyse de la régression simple, où le facteur déterminant organisationnel et la qualité des projets ont été mis en relation.

D'après ces résultats, le coefficient de corrélation (R) est de 53,8 %, le coefficient de détermination (R-carré), de 28,9 %, l'erreur standard de l'estimation, de 1,10 et le test F, de 1,12.

Les résultats montrent clairement qu'il existe une corrélation positive et significatif entre le facteur déterminant organisationnel et la qualité des projets des équipements publics. Autrement dit, si les dirigeants de la PPMP veillent à mettre en œuvre les aspects organisationnels dans la PPMP, ils contribueront à assurer une meilleure qualité des projets des équipements publics réalisés. Ces aspects, mieux appliqués, entraîneront aussi l'augmentation de la qualité des projets des équipements publics. Ainsi, une PPMP très bien planifiée, qui a une stratégie de passation des marchés qui définit les objectifs de qualité à atteindre, qui bénéficie de contrôles effectués régulièrement, dont des acteurs compétents maîtrisent bien leurs travaux, est susceptible d'influer d'une manière ou d'une autre sur la qualité du projet. Le tableau 23 ci-dessous indique l'existence tout aussi significative d'une corrélation positive dite moyenne entre les différentes composantes du facteur déterminant organisationnel et la qualité des projets des équipements publics.

**Tableau N° 23 : Résultats de l'analyse de la régression simple entre le facteur déterminant organisationnel et la qualité des projets des équipements publics**

Modèle	R	R-deux	R-deux ajusté	Erreur standard de l'estimation	Variation de R-deux	Variation de F	ddl1	ddl2	Sig. Variation de F	Durbin - Watson
1	,538	,289	,254	1,11975	,289	8,132	1	20	,010	1,872

Source : Dépouillement des questionnaires par SPSS.

## 2.2 Régression linéaire multiple de la variable portant sur le facteur déterminant réglementaire et la qualité des projets des équipements publics

Concernant les résultats de l'analyse de la régression multiple (voir le tableau 24), le coefficient de corrélation (R) possède une valeur de 61,6 %, le coefficient de détermination (R-carré), de 38 %, l'erreur standard de l'estimation atteint 1,10 et le test F obtient 3,678. Ces résultats montrent qu'il existe un lien significatif et positif entre le facteur déterminant réglementaire et la qualité des projets des équipements publics réalisés. Cela signifie que la connaissance de X1, représentée par la variable « déterminant réglementaire », permet d'expliquer à 38 % la variance Y, représentée par la qualité des projets des équipements publics réalisés. Ces résultats montrent clairement que plus les aspects réglementaires seront respectés, plus la qualité des projets des équipements publics s'améliorera.

**Tableau N° 24 : Résultats de l'analyse de la régression multiple entre le facteur déterminant réglementaire et la qualité des projets des équipements publics**

Modèle	R	R-deux	R-deux ajusté	Erreur standard de l'estimation	Variation de R-deux	Variation de F	ddl1	ddl2	Sig. Variation de F	Durbin - Watson
1	,616	,380	,277	1,10222	,380	3,678	3	18	,032	1,733

Source : Dépouillement des questionnaires par SPSS.

### 2.3 Régression linéaire simple entre la variable portant sur le facteur déterminant socioculturel et la qualité des projets des équipements publics

Concernant les résultats de l'analyse de la régression simple (voir le tableau 25 ci-dessous), nous avons pu obtenir un coefficient de corrélation (R) d'une valeur de 67,5 %, un coefficient de détermination (R-carré) de 45,6 %, une erreur standard de l'estimation de 97,9 et un test F de 16,741. Ces résultats indiquent qu'il existe un lien positif entre le facteur déterminant socioculturel et la qualité des projets des équipements publics. Autrement dit, les facteurs déterminants socioculturels ont un impact positif sur la qualité des projets des équipements publics quand on lutte contre ces mauvaises pratiques (corruption, faveur, comportement non éthique des acteurs et la fraude).

**Tableau N° 25 : Résultats de l'analyse de la régression simple entre le facteur déterminant socioculturel et la qualité des projets des équipements publics**

Modèle	R	R-deux	R-deux ajusté	Erreur standard de l'estimation	Variation de R-deux	Variation de F	ddl1	ddl2	Sig. Variation de F	Durbin - Watson
1	,675	,456	,428	,97982	,456	16,741	1	20	,001	1,938

Source : Dépouillement des questionnaires par SPSS.

### Section 3 Présentation globale des résultats

**Tableau N° 26 : Récapitulatif des résultats de l'étude**

Intitulés	R	R-deux	Significativité du modèle	Interprétation	Commentaires
Facteur 1	61,6 %	38 %	Sig = ,032	Relation significative, pourcentage d'existence de la relation ou corrélation est dit fort et positif	L'application stricte des aspects réglementaires dans la PPMP a un impact positif sur la qualité des projets d'équipements publics en Algérie
Facteur 2	53,8 %	28,9 %	Sig = ,010	Relation significative, pourcentage d'existence de la relation/corrélation est dit fort et positif	En suivant les différents aspects organisationnels dans la PPMP la qualité des projets des équipements publics en Algérie sera améliorée
Facteur 3	67,5 %	45,6 %	Sig = ,001	Relation significative, pourcentage d'existence de la relation ou corrélation est dit fort et positif	La lutte contre les aspects socioculturels dans la PPMP contribue à l'amélioration dans la performance des projets des équipements publics en Algérie
			Valeur maximum = 0,050		

Source : Tableau conçu par l'auteur.

Prise globalement, l'analyse des résultats permet d'affirmer que les trois composantes ou facteurs déterminants de notre modèle de recherche (réglementaire, organisationnel et socioculturel) qui agissent contre la qualité des projets des équipements publics, selon chaque classification, sont dits positifs et significatifs (Sig. < 0,05).

Premièrement, nous observons que les pourcentages d'existence de la relation ou de la corrélation entre les variables examinées sont relatifs : le facteur 1, le facteur 2 et le facteur 3 montrent une forte corrélation avec les projets des équipements publics, soit 61,6 % et 53,8 % et 67,5 % respectivement.

Nous constatons que pour assurer une bonne passation de processus des marchés publics, il faut respecter les règlements du PPMP en assurant une meilleure planification, une stratégie de passation qui répond aux objectifs souhaités, une amélioration des compétences des participants, la mise en œuvre des mécanismes de contrôle efficaces tout au long de la PPMP, tous ces procédures organisationnelles mentionnés ci-dessus contribuent à améliorer la performance des projets d'équipements publics algériens.

Deuxièmement, il est nécessaire de se préoccuper du facteur déterminant réglementaire, qui s'avère également très important, du fait de sa forte corrélation. Conformément à notre étude, les aspects réglementaires qui sont clairement déterminés ou définis par le code des MP sont des études préalables bien menées, un DAO clair et compréhensible, une veille sur la transparence dans la PPMP, une méthode de passation et un prestataire bien choisi, puis une application juste du principe du moins-disant. En ce sens, pour que chaque système fonctionne correctement, il faudra des lois et des règlements bien définis. En Algérie, et dans la PPMP des projets des équipements publics, selon ce que notre étude a relevé, il y a peu de respect des règlements en vigueur par les acteurs impliqués, ce qui encourage toutes les mauvaises pratiques que nous avons déjà énumérées et qui empêche la réalisation de projets des équipements publics de bonne qualité.

Si nous ne respectons pas les règlements en vigueur, un système comme les MP ne pourra pas fonctionner efficacement. Le bon fonctionnement d'un système ou d'un processus dépend de son cadre réglementaire, qui, s'il est bien suivi, aidera à ce que les services rendus soient satisfaisants. Du moment que la PPMP se déroulera dans les normes, l'impact sur les projets des équipements publics réalisés, et donc sur leur qualité, sera positif et plus agréable.

Enfin, le facteur déterminant socioculturel, qui est représenté par les mauvaises pratiques (corruption, fraude, faveur, comportement non éthique des acteurs) que l'on dit élevées dans la PPMP influenceront très positivement la qualité des projets réalisés si nous surmontons ces mauvaises pratiques.

# **CONCLUSION**

Selon de nombreuses études de recherche, les MP des équipements publics sont l'un des outils les plus importants qui contribuent au développement et à l'avancement de l'économie nationale des pays.

Les résultats de cette étude, qui vise à mesurer l'impact de la PPMP via ses déterminants sur la qualité des projets des équipements publics en Algérie, nous indiquent sa grande importance et montrent la nécessité d'avoir une PPMP tellement efficace.

Cette dernière, qui connaît plusieurs dysfonctionnements, peut contribuer à augmenter la qualité des projets des équipements publics réalisés en Algérie si elle est améliorée. Les trois facteurs déterminants dont nous avons cité dans notre étude (réglementaire, organisationnel et socioculturel) jouent tous un rôle fondamental dans la PPMP dans l'atteinte des objectifs de qualité des projets des équipements publics réalisés en Algérie.

Ainsi, nos résultats répondent à notre question principale de recherche, qui cherchait à trouver l'impact de la PPMP à travers ses facteurs déterminants sur la qualité des projets des équipements publics. Les résultats finaux démontrent effectivement qu'il existe une relation positive et significative entre les différentes variables comparées, ce qui nous amène à confirmer l'ensemble de nos hypothèses que nous avons fait au départ.

Néanmoins, rappelons que les résultats de cette étude ne peuvent être généralisés, puisque nous avons limité notre échantillon à certains responsables dans la PPMP des projets des équipements publics. Nous recommandons des études plus approfondies avec un échantillon plus large.

A la fin, nous avons quelques propositions pour réformer les dysfonctionnements relevés par l'étude :

- Faire un benchmarking de la PPMP des autres pays pour voir si on peut améliorer la notre
- Pour lutter contre les mauvaises pratiques tel que la corruption, il vaudra mieux réduire la durée de passation des marchés publics.
- Augmenter les salaires ou les indemnités des différents collaborateurs travaillant au comité des marchés pour les empêcher de se livrer à la corruption.

## Bibliographie

- Adebiyi, A., Ayo, C., & Adebiyi Marion, O. (2010). Development of Electronic Government Procurement (e-GP) System for Nigeria Public Sector. *International Journal of Electrical & Computer Sciences IJECS-IJENS*, pp. 74-84.
- Aman, A., & Kasimin, H. (2011). E-procurement implementation: a case of Malaysia government.
- Amemba, C. S., Nyaboke, P. G., Osoro, A., & Mbur, N. (2013, International Journal of Research Science and Management). *CHALLENGES AFFECTING PUBLIC PROCUREMENT PERFORMANCE PROCESSS IN KENYA*, 4(3).
- Arozamena, L., & Cantillon, E. (2004). Investment incentives in procurement auctions. *The Review of Economic Studies*, pp. 1–18.
- Basheka, B. C., & Sabiiti, C. K. (2011). *Compliance to public procurement reforms in developing countries: the contextual perspective from Uganda* (Vol. vol. 4). International Journal of Procurement Management.
- Beattie, K. (1999). Implementing ISO 9000: A study of its benefits among Australian organizations. *Total Quality Management*, pp. 95–106.
- Carayannis, E. G., & Popescu, D. (2003). *Profiling a Methodology for Economic Growth and Convergence : Learning From the EU e-Procurement Experience for Central and Eastern European Countries*.
- Christine Léon de Mariz, Claude Ménard, & Bernard Ab. (2014). *Public Procurement Reforms in Africa: Challenges in Institutions and Governance* (éd. Oxford University Press).
- Claude, R. (s.d.). Récupéré sur relations-publiques.pro: <https://www.relations-publiques.pro/mots/gestion-de-projets>
- Code des marchés publics. (2015). *Décret présidentiel n° 15-247 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public*, 10-15.
- Croom, S. R. (2000). *The Impact of Web-based Procurement on the Management of Operating Resources Supply* . The Journal of Supply Chain Management.
- DEHBI, S., & ANGADE, K. (2019). QUELLE DEMARCHE POUR LA RECHERCHE EN SCIENCE DE GESTION ? *Revue Économie, Gestion et Société*, p. 8.
- DEHOOG, R. H. (1990). Competition, negotiation or co-operation: Three models for service contracting. *Administration and Society*, pp. 386–387.
- Directive 92/50. (CEE1992). *portant coordination des procédures de passation des marchés publics de services*.
- Division des marchés publics. (2015). Art 5 du DMP.

- Djankov, S., Ghossein, T. M., Islam, A., & Salio, F. (2017). Public procurement regulation and road quality.
- EBRD. (2015). *Guide to Electronic Procurement Reform*. European Bank for Reconstruction and Development.
- EKANAY, N. (2014). ÉTUDE EXPLORATOIRE DE L'IMPACT DES DÉTERMINANTS DE LA PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS SUR LA QUALITÉ DES PROJETS D'INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES AU CAMEROUN.
- Estache, A., & Iimi, A. (2011). Bidders' Entry and Auctioneer's Rejection : Applying a Double Selection Model to Road Procurement Auctions. *Journal of Applied Economics*, pp. 199–23.
- Evernet, J. S., & Hoekman, H. B. (2005). *International Cooperation and the Reform of Public* (éd. WORLD BANK).
- Froman, B., & Gourdon, C. (2003). *Dictionnaire de la qualité*. AFNOR Éditions.
- Hagén, H. O., & Zeed, J. (2005). *Hagén, H. O. & Zeed, J. (2005), Does ICT Use Matter for Firm Productivity?* Stockholm, Sweden: Yearbook on Productivity Statistics.
- Joseph Gabay . (2014). *Maitrise d'ouvrage de projets informatiques* (éd. 3<sup>ème</sup> édition). DUNOD.
- Khan, N. (2018). *What Is Public Procurement : Introduction, Public Procurement Fundamentals*. Emerald Pub.
- Lewis-Faupel, Sean, Yusuf Neggers, & Benjamin , A. O. (2016). Can electronic procurement improve infrastructure provision? Evidence from public works in India and Indonesia. *American Economic Journal*, pp. 258-283.
- Lynch , J. (2013). *Public procurement: principle, categories and methods*. (Leanpub).
- MEISTERMANN, Y. (2015). Gestion de Projet des SI. *Management des Systèmes d'information (SI)*. Récupéré sur gestion-projet-informatique: <https://docplayer.fr/85550303-Management-des-systemes-d-information-si-s2-gestion-de-projet-des-si.html>
- Murray, J. G. (2009). *Improving the Validity of Public Procurement Research* (éd. International Journal of Public Sector Management).
- Ndou, V. (2004). E-government for developing countries: opportunities and challenges. *The Electronic Journal of Information Systems in Developing Countries*, pp. 1-24.
- OCDE. (2015). *Recommandation du Conseil de l'OCDE sur les marchés publics*. Paris: Organisation de coopération et de développement économiques.
- OCDE. (2017). *Panorama des administrations publiques*. Paris: Éditions OCDE.
- OCDE. (2020). *Guide des marches publics* .

- Pathak, R., Prasad, R., Singh, G., Naz, R., & Smith, R. (2006). *Exploring the Potential of e-Governance*.
- Project Management Institute. (2009). *Guide Du Corpus Connaissances En Management De Project Guide Pmbok*.
- Roger Aim. (2011). *Les fondamentaux de la gestion de projet*. AFNOR Éditions.
- Segal, & Summers. (2002). *Improving transparency in pharmaceutical systems: strengthening critical decision points against corruption* (éd. World Bank). Washington DC.
- Sue Arrowsmith, John Linarelli, & Don Wallace. (2000). *Regulation Public Procurement - National and International Perspectives* (éd. Kluwer Law International B.V).
- Tan, K. S., Chong, S. C., & Uchenna, C. E. (2009). Factors influencing the adoption of internetbased ICTs: evidence from Malaysian SMEs. *International Journal of Management and Enterprise Development*.
- Thai, K. V. (2001). Public procurement re-examined. *Journal of Public Procurement*, 01, pp. 9-50.
- Thai, K. V. (2008). *International Handbook of Public Procurement*, New York. New York: CRC Press Taylor & Francis Group.
- The World Bank. (2012). *Why Reform Public Procurement*. Washington DC: Communications Development Incorporated.
- US Government Accountability Office. (2005). *Competitive Sourcing : Greater Emphasis Needed on Increasing Efficiency and Improving Performance* (éd. Journal of Public Procurement).
- Verdeaux, J. (2003). Public Procurement in the European Union and in the United States: A Comparative Study. *Public Contract Law Journal* .
- Wee, H. (2002). *Corporate ethics: right makes might*.
- Westring, G., & Jadoun, G. (1996). *Public Procurement Manual for Central and Eastern Europe*. Turin: International Training Centre of the ILO.

## ANNEXES

### ANNEXE A : LE QUESTIONNAIRE

#### Questionnaire

Bonjour,

Le questionnaire auquel vous allez participer a été créé dans le cadre d'un projet de fin d'étude. Nous vous invitons à répondre le plus sérieusement possible aux questions qui vous seront posées.

Vos réponses ne seront traitées qu'à des fins statistiques et ce de manière totalement anonyme.

Merci d'avance pour votre aide.

<b>1a. information générale sur les répondants</b>
Quel est votre genre ? : <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin
Tranche d'âge : <input type="checkbox"/> Moins de 35ans <input type="checkbox"/> 35 – 50 ans <input type="checkbox"/> Plus de 50 ans
Niveau d'étude : <input type="checkbox"/> Bac <input type="checkbox"/> License <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> Doctorat <input type="checkbox"/> Autres
1.4 Nombre d'années d'expérience dans la procédure de passation des marchés des projets d'équipements publics : <input type="checkbox"/> [1 — 10] <input type="checkbox"/> [11 — 21] <input type="checkbox"/> [22 — 31] <input type="checkbox"/> [32 et plus]
1.5. Avez-vous suivi une formation dans le domaine des marchés publics ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>1b. Avis général sur les Marchés Publics en Algérie</b>
2.1. Connaissez-vous les marchés publics de votre pays ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

2.2. Que pensez-vous des lois et réglementations algériennes sur les marchés publics ?  
Sont-elles

Très bonne     Bonne     Passable     Pas bonne     Aucune idée

2.3. Ces lois et règlements sont-elles respectées par les acteurs impliqués dans la procédure de passation des marchés des projets d'équipements publics ?

Très bien     Bien     Passable     Pas bien     Aucune idée

2.4. Selon vous, la corruption, fraude, faveur dans le système de passation des marchés d'équipements publics ? sont-elles

Très élevée     Élevée     Peu élevée     Faible     Très faible

2.6. La sélection du maître d'œuvre affecte-t-elle le processus de passation des marchés du projet d'équipement public ?

Oui     Non

2.7. Que pensez-vous de l'organisation de la procédure de passation des marchés publics en Algérie ?

Très bien     Bien     Passable     Pas bien     Aucune idée

## 2. Déterminants organisationnels de la PPMP :

Selon vous, quel degré d'impact ont les indicateurs de mesure ci-dessous du facteur déterminant organisationnel sur la qualité des projets d'équipements publics réalisés ?

	Très élevé	Élevé	Passable	Faible	Très faible
1. La planification de la procédure de passation des marchés ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. La compétence des acteurs gouvernant la procédure de passation des marchés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Les contrôles dans la procédure de passation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Analyse descriptive de l'influence de la stratégie de passation dans la réalisation de projets d'équipements publics de qualité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### 3. Déterminants réglementaire de la PPMP :

Pour réaliser les projets d'équipements publics de bonne qualité (respect de coût, temps et contenu), quel degré d'influence ou d'effet ont les indicateurs de mesure ci-dessous du facteur déterminant réglementaire à cet effet ?

	Très élevé	Élevé	Passable	Faible	Très faible
1.) La réalisation des études préalables	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.) Le contenu du dossier d'appel d'offres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.) La transparence pendant toute la procédure de passation des marchés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.) le maître d'œuvre choisi pour mettre en œuvre le projet de MP	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.) L'évaluation des offres sur la base du principe du moins-disant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.) Le mode de passation utilisée pour lancer le dossier d'appel d'offres (appel d'offres ou gré à gré)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

#### 4. Déterminants socioculturels de la PPMP :

Selon vous, quel degré d'impact aura la lutte contre les composantes de mesure identifiées ci-dessous du facteur déterminant socioculturel dans la PPMP sur la qualité des projets d'équipements publics réalisées ?

	Très élevé	Élevé	Passable	Faible	Très faible
1.) Le comportement non éthique des acteurs de la procédure de PMP, et du comité d'évaluation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.) La corruption dans la passation des marchés par les acteurs impliqués	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.) La fraude par les acteurs et intervenants dans la procédure de passation des marchés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.) Faveur de certains fournisseurs de services par les organismes contractants PPMP	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## SECTION 5. Description du projet :

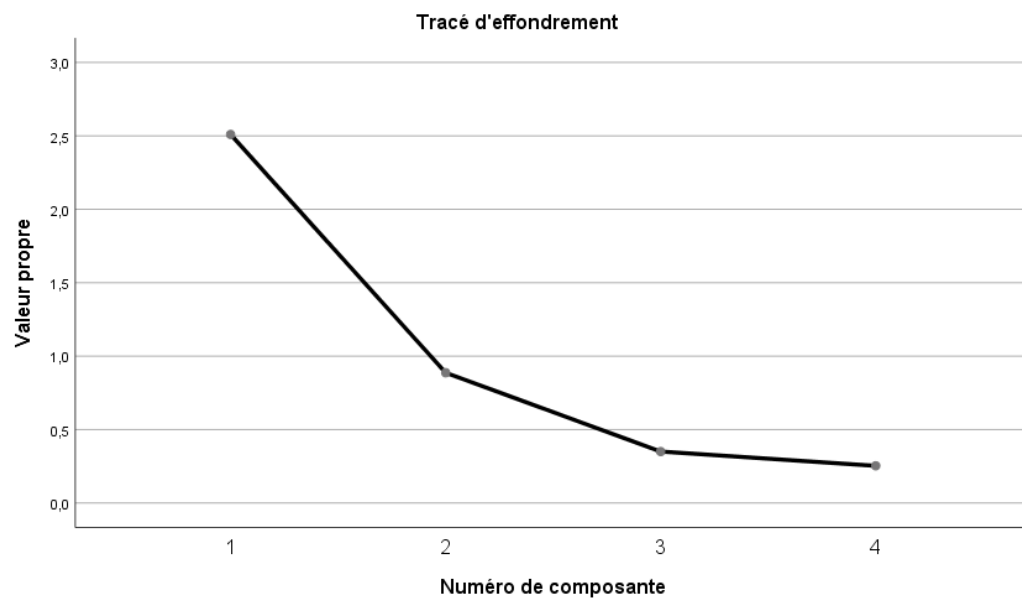
Selon votre mémoire d'au moins un projet d'équipements publics dans lequel vous avez déjà été impliqué dans la phase de passation ou d'autres phases du processus des marchés publics en Algérie, veuillez donner votre avis sur les paramètres de mesure suivants de la qualité de ce projet d'équipements publics :

	Très élevé	Élevé	Passable	Faible	Très faible
1) Le budget alloué pour réaliser le projet d'équipements publics a été respecté.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) La date de délai prévue pour la réalisation et la livraison du projet d'équipements publics a été respectée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Le contenu du projet a été conforme aux spécifications techniques requises.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

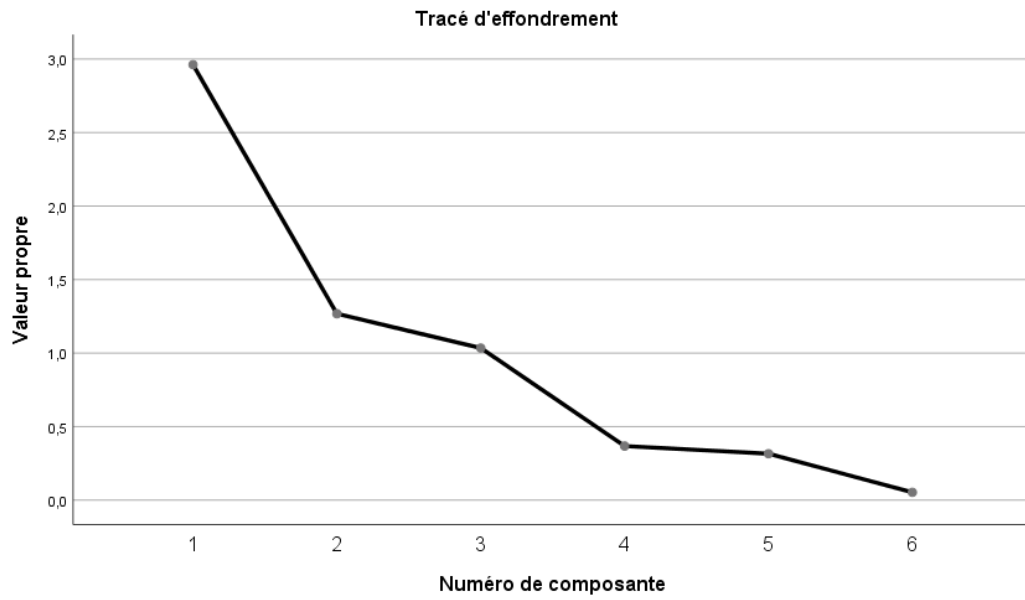
## ANNEXE B : LES RÉSULTATS STATISTIQUES

### Graphique des traces d'effondrements de L'ACP des trois facteurs

Figure N° 12 : Trace d'effondrement de l'ACP du facteur déterminant organisationnel



**Figure N° 13 : Trace d'effondrement de l'ACP du facteur déterminant réglementaire**



**Figure N° 14 : Trace d'effondrement de l'ACP du facteur déterminant socioculturel**

